

Liberté Égalité Fraternité



change la vie!

Dossier de presse Année scolaire 2024-2025

ÉDITO



En cette rentrée, après une première année passée à vos côtés, je suis heureux de vivre à nouveau en tant que recteur ce moment collectif qui est aussi l'occasion de fixer le sens du projet annuel de notre académie pour fortifier et servir l'École de la République. En effet, cette année verra dans notre académie revenir dans les écoles, les établissements et les classes près de 1,2 million d'élèves et plus de 78 000 enseignants. Parmi eux, des professeurs nouvellement reçus aux différents concours ou des contractuels recrutés avec exigence feront leurs premiers pas dans leurs classes. Ils seront accompagnés et formés tout au long de l'année pour leur donner toutes les clés de la réussite dans l'exercice de leur métier.

Forts des avancées et des transformations réalisées ces dernières années, nous continuerons à œuvrer collectivement, avec toute l'énergie et le professionnalisme de tous les acteurs de l'École, pour aller plus loin sur la voie de la réussite, de l'émancipation et du bien-être de la communauté éducative et de tous les élèves de notre académie, quelle que soit leur origine géographique ou sociale.

Cette rentrée est placée sous le signe de la cohésion, celle-là même qui nous rassemble et que nous avons pu éprouver lors de la quinzaine olympique. Véritable succès populaire, couronné de réussites sportives, ces Jeux Olympiques de Paris, comme les Paralympiques auxquels de très nombreux élèves assisteront durant la première semaine de septembre, ont prouvé que la cohésion sociale est possible. Et c'est cette même notion de cohésion qui est au cœur de la mission de l'École pour ne laisser aucun élève sur le bord du chemin.

Cette année encore, nous mettrons ainsi tout en œuvre pour que l'École de la République continue de changer des destins, et permette à nos élèves de construire la vie qu'ils désirent et qu'ils méritent. C'est pourquoi l'accent sera mis sur l'exigence pédagogique, notamment pour la transmission des savoirs fondamentaux, grâce aux évaluations nationales déployées en début d'année dans le 1er degré, aux nouvelles manières d'enseigner les mathématiques et le français en cycles 1 et 2 ou encore avec la mise en place des groupes de besoin en 6e et en 5e. Côté lycée, la réforme de la voie professionnelle entre en vigueur sur l'ensemble des niveaux et permettra de répondre à trois grandes priorités : mieux accompagner les élèves dans leur parcours et leur projet professionnel ; permettre aux lycées professionnels de mieux répondre aux besoins de nouvelles compétences ; soutenir et valoriser les professeurs de lycées professionnels.

Enfin, le cap qui nous est fixé de bâtir une École qui émancipe, qui donne confiance et qui révèle le talent de tous les élèves nous engage à intensifier nos efforts pour que chacun d'entre eux apprenne dans un climat scolaire apaisé. Parce que le harcèlement, les discriminations, le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de violences et de pressions n'ont pas leur place à l'École, nous lutterons sans relâche pour permettre à nos élèves de devenir des adultes capables de trouver toute leur place dans notre société.

Ainsi, parce que nous voulons plus que jamais être fidèles à l'idéal républicain, hérité de l'humanisme de Montaigne, des Lumières de Condorcet et du progressisme de Victor Hugo, parce que nous voulons bâtir une société fondée sur le savoir, le respect et la tolérance pour nous permettre d'affronter les grands enjeux du monde de demain, nous mettrons tout en œuvre pour à la fois l'inscrire dans l'histoire qui est la nôtre et dans le futur que nous imaginons.

Étienne ChampionRecteur de l'académie de Versailles

SOMMAIRE

- **04** Zoom sur les points essentiels de ce dossier
- **06** L'académie en chiffres
- 08 Retour en images sur l'année 2023-2024



S'ENGAGER POUR LA RÉUSSITE DE NOS ÉLÈVES

- 12 Les savoirs fondamentaux
- 13 Les résultats académiques
- 14 Les orientations phares pour le 1^{er} degré
- 16 Les mesures phares pour le 2^d degré
- Ouvrir de nouvelles opportunités pour les élèves La réforme des lycées professionnels
- 20 Une école tournée vers le monde

- Le numérique au service de l'enseignement
- 24 Mémoire et citoyenneté
- 26 L'éducation artistique et culturelle
- Focus sur... Wajdi Mouawad, nouveau parrain des 3 000 élèves ambassadeurs culture de l'académie de Versailles en 2024-2025



S'ENGAGER POUR MIEUX VIVRE À L'ÉCOLE

- 32 Lutter contre le harcèlement
- **Focus sur...** Nounah, la mascotte qui fait réfléchir avant d'agir
- 36 Rétablir l'autorité pour un climat scolaire apaisé
- Laïcité et Valeurs de la République
- 40 Une école inclusive, une école pour tous
- 42 Le CNR Éducation : valoriser les projets d'établissement
- 44 SNU et classes engagées

- 46 L'égalité filles-garcons et le plan « II, elle, on »
- 48 L'éducation au développement durable
- Focus sur... Partenariat entre l'académie de Versailles et Ecomaison
- Une école promotrice de santé
- Les Jeux Olympiques et Paralympiques
- 56 Le 8 h-18 h et les cités éducatives



S'ENGAGER AU QUOTIDIEN POUR NOS PERSONNELS AU SERVICE DES ÉLÈVES

- 60 Attractivité du métier et recrutement des enseignants
- 61 L'académie forme tous ses personnels
- 64 Le renforcement de l'accompagnement des personnels
- 64 Un service de prévention, d'appui et d'accompagnement pour tous les personnels de l'académie
 - 65 QVCT, protection et égalité femmes-hommes

ZOOM SUR LES POINTS ESSENTIELS DE CE DOSSIER

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE dont les résultats académiques des examens nationaux → Pages 6 et 7

DE NOMBREUSES INITIATIVES ACADÉMIQUES SONT MISES EN PLACE

pour enrichir l'éducation à la mémoire et la citoyenneté, ainsi qu'à la culture. Un nouveau partenariat avec le metteur en scène Wajdi Mouawad est notamment initié avec les élèves ambassadeurs



(→) Lire la suite aux pages 24 à 29

LE CNR ÉDUCATION « NOTRE ÉCOLE. FAISONS-LA ENSEMBLE » constitue un outil au service des projets d'établissement.



 \rightarrow Lire la suite aux pages 42 et 43

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS ACADÉMIQUES AUX ÉVALUATIONS NATIONALES



LES MESURES PHARES POUR LE 1ER ET LE 2D DEGRÉS



L'ACADÉMIE DE VERSAILLES POURSUIT SA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

SCOLAIRE avec le programme « pHARe » et une attention accrue pour la prévention, l'éducation et l'intervention. Les outils de suivi et les ressources pédagogiques, tels que les kits ministériels et la mascotte Nounah, viennent soutenir ces efforts.

→ Lire la suite aux pages 32 à 35



LA MISSION ÉGALITÉ RENFORCE

contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) et pour l'égalité filles-garçons. Les nouveaux directeurs seront formés sur les violences intrafamiliales, et les référents égalité recevront une formation accrue. Le plan inclut aussi des actions contre les stéréotypes de genre et les discriminations.

SES ACTIONS

→ Lire la suite aux pages 46 et 47



L'ACCENT EST MIS SUR LA SENSIBILISATION DES ÉLÈVES **AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**

et la transformation des établissements en espaces d'engagement écologique. Le programme favorise la formation des éco-délégués, la labellisation E3D des écoles et le renforcement des partenariats locaux.

→ Lire la suite aux pages 48 à 51



LA MOBILISATION DE L'ACADÉMIE **AUPRÈS DE SES PERSONNELS:**

du concours et des recrutements, à leur accompagnement tout au long de leur parcours.

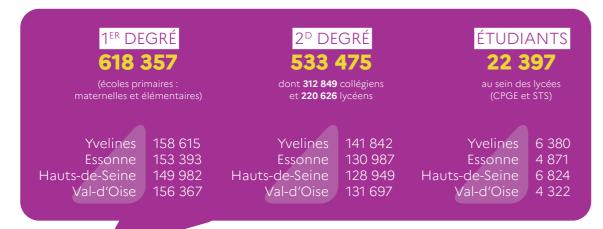


→ Lire la suite aux pages 60 à 65



L'ACADÉMIE EN CHIFFRES











Hauts-de-Seine 10 490

Val-d'Oise 10 075



Hauts-de-Seine 8 657

Val-d'Oise 9 253

Les résultats aux examens taux de réussite académique en 2024

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET	CAP (chiffres provisoires)
82,3% (France: 85,6%)	80,7%
BACCALAURÉAT	BTS (chiffres provisoires)
90,2% (France: 91,5%)	66,8%

RETOUR EN IMAGES SUR L'ANNÉE 2023-2024

Prix national La Flamme de l'égalité.



Intervention sécurité routière au lycée Lavoisier de Porcheville (Yvelines).



Remise de diplôme EDUCFI (Éducation économique, budgétaire et financière).



Action inclusive LGBTQIA+ au collège A. Maurois d'Épinay-sur-Orge (Essonne).



Les lauréats de l'académie au prix NAH (Non au harcèlement) national.



Voyage mémoriel à Auschwitz-Birkenau dans le cadre du projet littéraire autour de l'histoire d'Hélène Berr.



Les élèves ambassadeurs culture à l'Institut du monde arabe.



Jeanne, élève de l'académie, porte la flamme olympique.



Sensibilisation au risque inondation au villageforum PLOUF.





Année scolaire 2024-2025 - Dossier de presse - Académie de Versaille:

LES SAVOIRS **FONDAMENTAUX**



La maîtrise des savoirs fondamentaux est une priorité au service de la réussite des élèves. Le Conseil académique des savoirs fondamentaux (CASF) de l'académie de Versailles, présidé par le recteur, est en charge du pilotage et du suivi de ces mesures. Il dispose pour cela de nombreux outils, notamment de l'exploitation des résultats aux évaluations passées par l'ensemble des élèves à certains niveaux de formation au moment de la rentrée scolaire. À la rentrée 2023, ces évaluations étaient déclinées pour les niveaux de CP, CE1, CM1, 6e, 4e, 2de et première année de CAP, et leurs résultats ont pu être étudiés dans de nombreuses dimensions, qu'elles soient socio-démographiques (sexe, origine sociale...) ou géographiques (circonscriptions, départements...).

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2024...

- ✓ Les établissements auront à leur disposition des évaluations nationales communes pour les élèves de 5^e et de 3^e, afin de permettre aux professeurs de mieux suivre le parcours des élèves durant leur scolarité au collège.
- ✓ Les collèges volontaires pour mettre en œuvre ces évaluations complémentaires seront préfigurateurs et leur retour d'expérience sera précieux pour décider des suites à donner et des évolutions à envisager pour la rentrée 2025.



LES RÉSULTATS ACADÉMIQUES

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS AUX ÉVALUATIONS DANS LE 1^{ER} DEGRÉ

À la rentrée scolaire 2023, les élèves rentrant en CP, en CE1 et CM1 dans l'académie de Versailles, soit près de 237 400 élèves dans 1 920 écoles publiques et privées sous contrat, ont été évalués en français et en mathématiques. Les résultats de l'académie sont inférieurs au national en CP, en français et en mathématiques, mais sont supérieurs en CE1 et CM1 dans les deux matières. L'académie présente une avance plus marquée sur le national en fluence (CE1 et CM1), en calcul (CE1) et en écriture des mots et mémorisation (CM1). À la différence du national, le taux de maîtrise baisse par rapport à 2022 en français pour toutes les compétences en CP et en CE1 et en mathématiques en CP. En revanche, par rapport à 2019, les élèves de CP et CE1 sont globalement bien plus performants en mathématiques. Les écarts de taux de maîtrise en CP et CE1 entre éducation prioritaire (EP) et public hors EP diminuent pour les REP+ du fait d'une baisse moins marquée en français par rapport au public hors EP en CP et de l'amélioration de leurs résultats en mathématiques en CP et en CE1. Ils augmentent pour les REP du fait de la diminution du taux de maîtrise plus forte que dans les écoles publiques hors éducation prioritaire.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS **AUX ÉVALUATIONS AU COLLÈGE**

En septembre 2023, plus de 75 000 élèves de 6° ont été évalués en français et en mathématiques sur support numérique dans l'académie de Versailles. Par rapport à l'an dernier, le score moyen reste stable en français et augmente légèrement en mathématiques. Ces va- 13 riations sont semblables à celles observées au niveau national. Les scores augmentent néanmoins par rapport aux premières évaluations de 2017 et l'académie continue à présenter des résultats supérieurs à ceux du niveau national : 23,2 % des élèves de 6e font partie des groupes de bas niveau en français et 30,1 % en mathématiques. Cette part est en légère hausse pour le français et inversement pour les mathématiques.

Les évaluations exhaustives en début de 4e ont été ajoutées cette année : en français comme en mathématiques, les scores moyens de l'académie sont supérieurs au national, avec 30,5 % des élèves de 4e faisant partie des groupes de bas niveau en français et 33,7 % en mathématiques.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS AUX ÉVALUATIONS AU LYCÉE

Un peu plus de 55 000 élèves en 2^{de} générale et technologique, un peu moins de 13 000 en 2^{de} professionnelle et un peu plus de 2 800 élèves en première année de CAP dans l'académie de Versailles ont également été évalués. En 2^{de} générale et technologique, près de deux élèves sur dix obtiennent un score de bas niveau en français et moins de trois élèves sur dix en mathématiques. En 2^{de} professionnelle, ils sont respectivement un peu plus de sept élèves sur dix et un peu plus de huit élèves sur dix à obtenir un score de bas niveau. Les performances des élèves évalués baissent en français et augmentent en mathématiques dans les deux voies d'enseignement par rapport à 2022. Près de huit élèves de CAP sur dix ont une bonne capacité à comprendre les documents proposés en compréhension de l'écrit. En résolution de problèmes, ils sont plus de sept élèves sur dix à avoir une maîtrise partielle ou totale des compétences évaluées.

LES ORIENTATIONS PHARES POUR LE 1^{ER} DEGRÉ

Le Conseil académique des savoirs fondamentaux s'est réuni deux fois en 2023-2024 afin, notamment, de :

- suivre le déploiement des actions mises en œuvre depuis la rentrée 2023 pour améliorer le niveau général et la réduction des inégalités de performance,
- en mesurer les premiers résultats,
- procéder à certains réajustements pédagogiques.

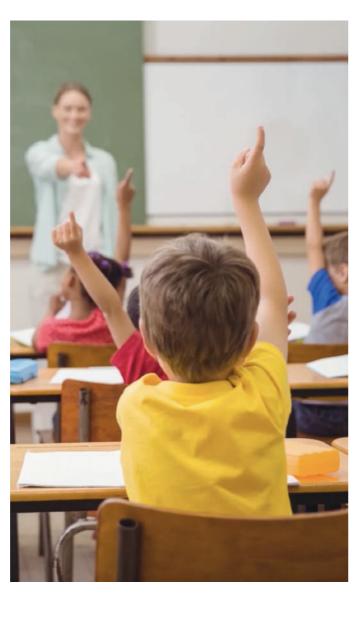
Si les résultats des élèves aux évaluations nationales sont plutôt encourageants, ils présentent encore de fortes disparités territoriales. L'exigence pédagogique, notamment pour la transmission des savoirs fondamentaux, reste une boussole à tous les niveaux de l'institution scolaire. C'est la raison pour laquelle des orientations majeures ont été prises lors du dernier CASF de l'année scolaire.

DES PREMIERS RÉSULTATS ACADÉMIQUES DE L'ÉVALUATION DE MI-CP EN JANVIER 2024 QUI ENREGISTRENT UNE AMÉLIORATION NOTABLE PAR RAPPORT À 2023. MALGRÉ DES CONTRASTES

En français et en mathématiques, les résultats de l'académie de Versailles aux évaluations nationales « Point d'étape CP » de janvier 2024 restent supérieurs au niveau national, hormis pour quatre compétences : « Comprendre des phrases lues par l'enseignant », « Manipuler des phonèmes », « Placer un nombre sur une ligne graduée » et « Comparer des nombres ».

Par rapport au début de CP, la maîtrise des élèves s'améliore sauf pour « Écrire des nombres entiers » et « Résoudre des problèmes ». En français, les filles restent plus performantes que les garçons, même si leur taux de maîtrise se rapproche, alors qu'en mathématiques l'écart se creuse, par rapport au début de CP, au bénéfice des garçons. Les performances des écoles de l'éducation prioritaire (EP) se rapprochent de celles du secteur public hors EP pour toutes les compétences comparables, sauf en compréhension des phrases lues par l'enseignant.

Par rapport à janvier 2023, les élèves de CP sont bien plus performants et les écarts entre le secteur public hors EP et l'éducation prioritaire se réduisent, notamment en mathématiques.



DES ORIENTATIONS FORTES EN MATIÈRE DE FORMATION DES FORMATEURS ET DES ENSEIGNANTS POUR SOUTENIR L'EXIGENCE PÉDAGOGIQUE

Le déploiement du plan Mathématiques s'adossera aux trois journées de formation des 120 référents mathématiques de circonscription (RMC) qui se sont déroulées entre avril et juin 2024, et visera à diversifier et intensifier les approches de formation :

- une résidence pédagogique des RMC durant deux jours,
- des visites croisées entre les inspecteurs de circonscription et inspecteurs d'académie inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR),
- la conception de ressources pédagogiques à destination des enseignants.

Le déploiement du plan Français visera l'accompagnement renforcé des 120 référents français de circonscription (RFC) par une offre de parcours de formation modulaires adossés aux besoins prioritaires des élèves : des parcours sur l'enseignement de la lecture et ses difficultés au CP, l'enseignement du lexique, l'enseignement de la syntaxe et de l'écriture à l'école maternelle.

Les enseignants des classes dédoublées en éducation prioritaire bénéficieront d'une formation de quatre jours venant s'ajouter aux 18 heures d'animations pédagogiques ou aux 30 heures dévolues aux plans Mathématiques ou Français dans le cadre de parcours intégrant :

- l'analyse des résultats aux évaluations nationales de leurs élèves,
- l'enseignement des mathématiques et du français, notamment la lecture,
- les compétences psychosociales.

En 2023-2024, les inspecteurs de l'Éducation nationale ont bénéficié de deux séminaires académiques dédiés au pilotage des classes dédoublées et à l'enseignement des mathématiques. Ils se verront proposer la possibilité d'approfondir la réflexion engagée dans le cadre d'ateliers collaboratifs favorisant la mutualisation et la diffusion de bonnes pratiques de pilotage pédagogique.

Le CASF continuera à porter l'articulation fructueuse de la consolidation des savoirs fondamentaux et de l'innovation pédagogique dans le cadre du CNR Éducation « Notre école, faisons-la ensemble » en soutenant les projets innovants et en accompagnant les équipes pédagogiques dans le cadre de formations ambitieuses.

DES ACTIONS-RECHERCHE-FORMATION POUR LES ENSEIGNANTS DE CP EN LECTURE ET EN MATHÉMATIQUES INITIÉES EN SEPTEMBRE 2023 QUI APPORTERONT DES PREMIERS RÉSULTATS DÉBUT 2025

L'académie est dans l'attente des premiers résultats d'impacts sur les élèves des 180 classes ayant bénéficié de la méthode de lecture Kalulu et sur les élèves des 170 classes concernant la réduction des inégalités scolaires en mathématiques.

Une nouvelle action-recherche-formation « Lalilo » sera offerte aux enseignants de CP. Conçu pour l'apprentissage de la lecture, « Lalilo » est un assistant numérique d'aide à la différenciation pédagogique qui a pour ambition de favoriser l'engagement et la réussite de tous les élèves, notamment ceux socialement défavorisés.

« L'ESSENTIEL DU CASF », UN BULLETIN D'INFORMATION POUR RENDRE COMPTE ET PARTAGER LES ORIENTATIONS PRISES LORS DES CASF

15

Année scolaire 2024-2025 - Dossier

de presse - Académie de Versailles

À l'issue de chaque CASF, les cadres territoriaux sont destinataires d'un bulletin très complet dont la consultation doit faciliter :

- le suivi du déploiement de la feuille de route académique des savoirs fondamentaux au plus près des spécificités territoriales,
- l'implication de tous les acteurs au sein des instances de pilotage pédagogique,
- le suivi de l'avancée des travaux entrepris et l'évaluation des résultats.

LES MESURES PHARES POUR LE 2^d DEGRÉ

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2024...

✓ UNE NOUVELLE AMBITION POUR LE COLLÈGE

- La mise en place de groupes de besoins en mathématiques et en français en classes de 6° et de 5°.
- La mise en œuvre de parcours d'information et de découverte qui prolongent la découverte des métiers.

UNE EXIGENCE PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIVE RENFORCÉE DE LA 6^E À LA TERMINALE

- Un programme révisé d'enseignement moral et civique en 5^e et en 2^{de} générale et technologique avec un horaire dédié.
- Un nouveau programme d'enseignement scientifique en terminale générale.
- L'attestation PIX obligatoire en classe de 6° et l'expérimentation d'une « pause numérique » dans les collèges volontaires.
- Le renforcement de la pratique théâtrale au collège.
- L'ouverture d'une classe « prépa-2^{de} » dans quatre lycées préfigurateurs.
- La réorganisation de l'année de terminale de baccalauréat professionnel :
- des parcours différenciés pour mieux préparer le post-bac,
- une nouvelle grille horaire garantissant la consolidation des savoirs fondamentaux (15 % de l'horaire dédié au français et aux mathématiques).



REMPLACEMENT DE COURTE DURÉE

Le remplacement de courte durée (RCD) doit permettre d'effectuer le remplacement de chaque professeur absent pour moins de 15 jours afin d'assurer le nombre d'heures de cours dû aux élèves dans la loi.

La progression du RCD a été très forte l'année dernière sur l'ensemble des établissements de l'académie et reste un enjeu majeur pour l'année scolaire.

En 2024-2025, la dynamique d'amélioration du RCD des enseignants du 2^d degré sera amplifiée en augmentant les parts de PACTE qui y sont consacrées.



ENJEUX ET OBJECTIFS

Les enseignements de français et de mathématiques sont organisés en groupes pour les élèves des classes de 6° et de 5°.

L'enseignement alterne entre des temps en groupes, organisés selon les besoins des élèves et les modalités déterminées par les équipes pédagogiques, et des temps en classe entière (jusqu'à 10 semaines par an).

- Ils sont flexibles et régulièrement redéfinis pour répondre au plus près aux besoins des élèves en partant des compétences effectivement maîtrisées.
- Ils visent une réelle et efficiente différenciation pédagogique pour permettre la progression de chacun et de chacune, tout en faisant vivre le brassage et éprouver l'hétérogénéité.
- Ils renforcent la coopération des acteurs, la transformation des pratiques et la cohésion des progressions pédagogiques mises en œuvre.

Dans chaque département de l'académie, un lycée polyvalent préfigurateur propose une classe prépa-2^{de}.

- Les élèves admis en 2^{de} mais n'ayant pas obtenu leur diplôme national du brevet (DNB) peuvent dans cette classe **consolider leur passage en 2^{de} à la rentrée 2025,** en renforçant leurs acquis du collège et en affinant leur projet d'orientation.
- L'accès à cette classe prépa-2^{de} repose sur le volontariat des élèves concernés.
- Les élèves y bénéficient d'un suivi individualisé au sein d'un effectif réduit, d'un enseignement fondé sur la pédagogie de projet et d'une attestation de fin de cycle remise par le chef d'établissement qui constate leurs progrès et leur engagement.

Chiffres clés

du DNB session 2024 dans l'académie de Versailles

- → 77 483 candidats
- → Taux de réussite global : 82,3 %
- → Voie générale : 83,3 %
- → Voie professionnelle : 62,8 %



NOTRE DÉMARCHE

Un comité de pilotage est mis en place pour mutualiser, fédérer et piloter l'ensemble des transformations du collège à compter de la rentrée 2024.

Une action intercatégorielle d'accompagnement au plus près des acteurs et des situations :

- des groupes de travail départementaux permettent de croiser les problématiques organisationnelles et pédagogiques liées aux groupes de besoins, construire un accompagnement pragmatique, adapté et facilitateur par bassin d'éducation;
- · la poursuite d'une dynamique d'accompagnement et de formation, multimodale et renforcée, des équipes pédagogiques autour de questions didactiques et pédagogiques névralgiques et complexes, telles que la différenciation, l'évaluation, l'enseignement explicite et la coopération.

Un écosystème au service de la diversité et de la richesse des apprentissages

- Prendre appui sur les **évaluations nationales** et partager leurs constats.
- Collaborer dans la définition et le suivi des besoins pluriels des élèves.
- Construire les compétences et les savoirs fondamentaux dans toutes les disciplines.

Année scolaire 2024-2025 - Dossier de presse - Académie de Versailles

- Faire vivre et résonner les savoirs fondamentaux dans tous les temps de l'élève.
- Redonner de la force d'agir aux équipes éducatives face à la difficulté scolaire.
- Caractériser les groupes par l'accent porté sur des gestes et des démarches ajustés aux besoins des élèves et à leur évolution.
- Encourager la persévérance et l'ambition scolaires, y compris grâce aux outils numériques.
- Garantir et élargir l'accès à la culture littéraire, scientifique, historique et artistique et développer l'esprit critique des élèves.
- Redonner au corps et au sensible toute leur place dans les apprentissages des élèves.

19

Année scolaire 2024-2025 - Dossier de presse - Académie de Versailles

OUVRIR DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS POUR LES ÉLÈVES

LA RÉFORME DES LYCÉES PROFESSIONNELS

LES PRIORITÉS DE LA RENTRÉE 2024...

- √ La réforme entamée en 2023 poursuit sa mise en place avec les 12 mesures. Elle vise à lutter contre le décrochage, réussir l'insertion professionnelle ou réussir la poursuite d'études.
- ✓ Les parcours éducatifs seront plus adaptés en employant une pédagogie différenciée assurée par des enseignants expérimentés pour répondre aux besoins spécifiques de chaque élève.

Enjeux et objectifs



Des liens renforcés avec le monde économique

L'objectif est de rapprocher les élèves et apprentis de l'environnement professionnel en dotant 100 % des établissements d'un bureau des entreprises et en assurant un accompagnement par la mission locale ou France Travail. Les formations seront enrichies par des colorations et des options adaptées aux besoins du marché du travail.

De nouvelles organisations permettant la réussite dans l'insertion et le supérieur

Pour réduire le décrochage et favoriser la réussite des élèves issus d'un CAP et d'un baccalauréat professionnel, des certificats de spécialisation (+1) sont créés. Les modules de consolidation, déjà testés en classe de terminale, ont montré une baisse significative du décrochage en STS, passant de 45 % à 9 %. Une généralisation de ces aménagements se mettra en œuvre dès cette rentrée dans tous les lycées.

LE DISPOSITIF AVENIR PRO

En partenariat avec France Travail et les missions locales, Avenir pro poursuit son extension dans l'académie avec l'entrée de 13 lycées professionnels publics supplémentaires qui seront accompagnés par des conseillers France Travail et de 45 lycées professionnels publics et privés sous contrat accompagnés par les missions locales.

Ce dispositif, qui s'inscrit dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle et lancé sous la forme d'expérimentation dans l'académie de Versailles en 2021, a pour objectif d'accompagner

en priorité les lycéens professionnels se destinant à une insertion professionnelle directe après un baccalauréat professionnel ou un CAP. Les élèves bénéficient d'ateliers collectifs et individuels permettant de mieux comprendre le marché du travail, les attentes des employeurs, d'identifier et valoriser ces compétences douces et professionnelles et connaître les outils de recherche pour réussir ces démarches. Au total, cette année, 92 lycées seront accompagnés.

Vers une transformation progressive des lycées

Les chefs d'établissement piloteront la mise en œuvre de la réforme dans leur lycée, avec le soutien d'un inspecteur référent dédié à chaque établissement, pour garantir un suivi efficace et de formateurs transversaux au niveau académique formés grâce au nouveau dispositif « PROFAN Transfert » qui a pour objectif le développement des compétences coopératives, collaboratives et psychosociales des élèves en vue, notamment, de l'amélioration de leurs performances scolaires et compétences professionnelles.

Notre démarche



Accompagner chaque établissement au plus près de son contexte local (économique, social et culturel) mais aussi ses ressources humaines

Présentations, accompagnements et formations des équipes des 142 lycées de l'académie proposant des formations de la voie professionnelle, en s'appuyant sur les expérimentations menées pendant l'année scolaire précédente et les ressources académiques et nationales à destination des équipes éducatives.

LE DISPOSITIF ÉCOLE EN ENTREPRISE (3E) DU LYCÉE HENRI POINCARÉ DE PALAISEAU : PROFESSIONNALISER LES ÉLÈVES ET **DÉVELOPPER LEURS COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES**

Au cœur du dispositif École En Entreprise (3E) du lycée Henri Poincaré de Palaiseau, 30 élèves des filières CAP Équipier polyvalent du commerce (EPC) vivent une expérience immersive exceptionnelle avec les enseignes Auchan, Carrefour et Costco. Chaque vendredi, les élèves sont plongés dans les rouages de la grande distribution. Dans une démarche innovante, la salle de classe est délocalisée, permettant aux jeunes d'explorer trois secteurs dans chaque entreprise, du poste caisse à des missions uniques. Soutenues par un encadrement dédié, ces immersions financées par le Fonds d'innovation pédagogique offrent bien plus qu'un aperçu professionnel : elles façonnent des compétences concrètes et tissent des liens forts entre l'éducation et le monde du travail.

JOURNÉE DE DÉCOUVERTE DES MÉTIERS DE LA VOIE PROFESSIONNELLE AU HARAS DE JARDY

Dans le cadre du parcours Avenir - le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel -, la mise en œuvre généralisée de la réforme des lycées professionnels transforme les actions menées au sein des établissements lors de la semaine des lycées professionnels, qui se déroule chaque année courant décembre.

Pour l'édition 2023, la semaine a été ponctuée par un rassemblement sur le domaine du Haras de Jardy à Marnes-la-Coquette (Hauts-de-Seine), avec plus de 300 collégiens venus découvrir des métiers en lien avec ce site (maintenance des véhicules. espaces verts, administratif, activités commerciales, cybersécurité, logistique, restauration...), grâce à la présence sur place de lycéens de la voie professionnelle. Une manière de montrer autrement des opportunités de métiers d'excellence avec, en prime, des initiations au golf et au tennis.





scolaire 2024-2025 - Dossier de presse - Académie de Versailles

Année scolaire 2024-2025 - Dossier de presse - Académie de Versailles

UNE ÉCOLE TOURNÉE VERS LE MONDE

L'OUVERTURE SUR LE MONDE DES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES EST UN MARQUEUR FORT DE LA POLITIQUE ÉDUCATIVE DE L'ACADÉMIE DE VERSAILLES. ELLE VISE LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES, DE LA MATERNELLE AU LYCÉE, AVEC UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AU 1ER DEGRÉ, À L'ÉDUCATION PRIORITAIRE ET À LA VOIE PROFESSIONNELLE.

LES PRIORITÉS DE LA RENTRÉE 2024...

- ✓ Poursuivre le développement de l'offre scolaire internationale.
- √ Favoriser la mobilité européenne des la mobilité européenne de la mobilité européenne des la mobilité européenne de la mobilité européenne de la mobilité européenne de la mobilité européenne des la mobilité européenne de la mobilité européenne des la mobilité européenne de la mobilité européenne des la mobilité européenne des la mobilité européenne des la mobilité européenne des la mobilité européenne de la mobilité européenne des la mobilité européenne de la élèves et mieux la valoriser dans leur parcours.
- √ Accompagner le développement professionnel des personnels.
- ✓ Enrichir la carte des partenariats internationaux.

Chiffres clés

- → 103 sections internationales en 16 langues
- → 17 sections binationales de lycée
- → 384 sections européennes et de angues orientales de lycée
- → 210 écoles EMILE
- → 411 assistants de langue originaires de plus de 60 pays partenaires

L'OFFRE SCOLAIRE **INTERNATIONALE**

L'académie de Versailles se distingue par la diversité des dispositifs linguistiques qu'elle propose, une stratégie qui permet de répondre aux spécificités de ses territoires contrastés, avec un double objectif historique : offrir à tous les élèves des parcours scolaires ouverts à l'international, innovants et modernes dans leur approche de l'enseignement des langues ; accueillir, dans des établissements scolaires répondant aux critères internationaux, les enfants de familles binationales, étrangères ou de retour d'expatriation.

En cette rentrée scolaire, notre académie accueille ainsi 103 sections internationales en 16 langues (allemand, anglais américain et anglais britannique, arabe, chinois, coréen, danois, espagnol, italien, japonais, néerlandais, norvégien, polonais, portugais, russe et suédois) et 17 sections binationales de lycées francoallemands, franco-espagnols et franco-italiens. Pour enrichir cette offre. l'académie de Versailles compte également une école européenne à Courbevoie et un lycée franco-allemand à Buc, cité scolaire emblématique de notre coopération éducative francoallemande.

L'académie recense également 384 sections européennes et de langues orientales (SELO), dont 125 dans la voie professionnelle, ouvertes aux lycéens désireux de renforcer leurs compétences linguistiques et culturelles. Enfin, dans les quatre départements, ce sont 210 écoles maternelles et élémentaires qui sont engagées dans le dispositif EMILE, pédagogie ambitieuse qui favorise l'acquisition précoce d'une langue étrangère.

LA FORMATION **DES PERSONNELS**

Afin d'accompagner les enseignants et l'ensemble des personnels dans la mise en œuvre de projets d'ouverture européenne et internationale, une offre de formation complète est proposée : des formations hybrides sont inscrites au plan académique de formation (PAF) et des mobilités Erasmus+ sont organisées chaque année.

Depuis 2022, grâce au programme Erasmus+, 738 enseignants et cadres ont bénéficié de formations dispensées en Europe sous la forme de cours ou de stages d'observation, sur des thématiques prioritaires pour la réussite des élèves : l'enseignement des langues, le climat scolaire, l'inclusion, le numérique éducatif ou encore l'éducation au développement durable. En deux ans, ce sont 3 752 jours de formation qui ont ainsi été financés grâce au programme européen.

LA MOBILITÉ COMME **VALEUR ÉDUCATIVE**

La mobilité européenne et internationale des élèves est un enjeu majeur, car elle permet de renforcer les compétences linguistiques et culturelles, de développer des compétences socio-comportementales ou encore de former des citoyens ouverts sur le monde. Cette mobilité peut être virtuelle ou physique, individuelle ou collective, courte ou longue, entrante comme sortante.

Pour mettre en œuvre des mobilités d'élèves, les établissements scolaires s'appuient sur leurs partenaires à l'étranger et organisent dans la mesure du possible ces séjours en réciprocité. Des financements peuvent être obtenus grâce au programme Erasmus+ ou aux dispositifs de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ). La mobilité peut également être virtuelle : l'action européenne eTwinning, véritable vecteur d'innovation pédagogique, permet de développer des projets numériques ambitieux.

L'ouverture sur le monde des écoles et établissements est également renforcée par l'accueil d'élèves du monde entier. Le programme des assistants de langue concourt également à cet objectif : 411 postes sont ouverts chaque année dans l'académie, permettant d'accueillir des jeunes de plus de 60 pays partenaires. Leur présence contribue à l'apprentissage des langues vivantes dans un contexte authentique et interculturel.

PARTENARIATS

L'académie de Versailles développe une politique d'ouverture internationale tournée vers toutes les régions du monde pour répondre à la diversité et à la richesse de son territoire, et accueille également de nombreuses délégations, signe de l'attractivité de notre système éducatif. Ses actions de coopération éducative s'appuient sur des partenariats structurants avec, notamment, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie en Allemagne et la communauté de Madrid en Espagne. Grâce à la création de la région académique, de nouveaux partenariats se mettent en place avec Athènes ou encore Tokyo.

Les partenariats entre établissements sont également encouragés car ils permettent de pérenniser les collaborations autour de projets ambitieux et servent de socle de confiance pour organiser des mobilités. Ainsi, plus de 400 établissements de l'académie ont signé des appariements avec des institutions éducatives, essentiellement en Espagne, en Allemagne et au Royaume-Uni. Par ailleurs, 94 établissements ont obtenu la labellisation Euroscol, témoignant de leur engagement dans une ouverture linguistique et culturelle européenne.

LA MOBILITÉ, LEVIER DE FORMATION!

L'académie de Versailles pilote deux accréditations Erasmus+ permettant de financer la mobilité européenne des personnels. Les enseignants, comme les cadres de l'académie, peuvent ainsi participer à des formations d'une semaine en Europe, sous la forme de cours ou de stages d'observation, sur des thématiques variées et au sein de systèmes éducatifs très différents (en Allemagne, Belgique, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et République tchèque ces deux dernières années). Ces mobilités, intercatégorielles et si possible interdegrés, concourent à la montée en compétence des équipes comme à la création de l'espace européen de l'éducation.



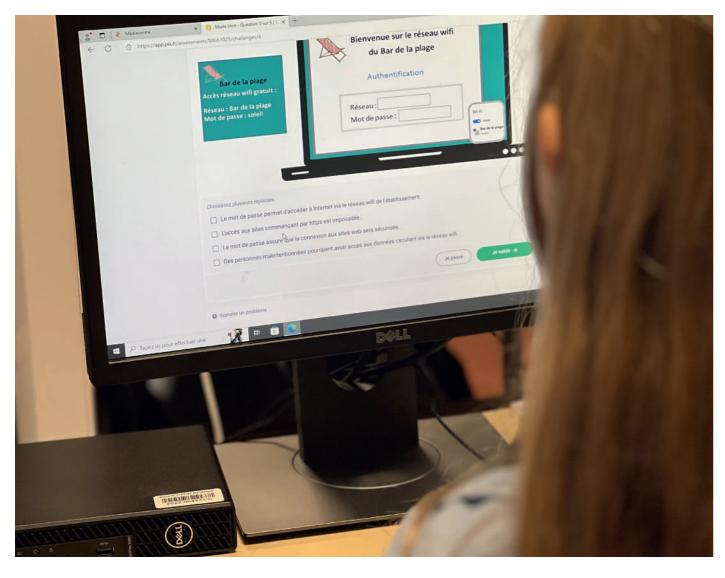
école intégrée, puis pose de la plaque Élysée de la d'Allemagne en France et du maire de Buc.

LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2024...

La Direction de région académique du numérique pour l'éducation (DRANE) s'est dotée d'une stratégie pour le numérique éducatif reposant sur trois axes et neuf sous-axes.





AXE

Travailler à la mise en place d'une gouvernance du numérique éducatif permettant le déploiement et l'utilisation ergonomique de l'environnement numérique :

- 1. Poser un cadre de confiance avec les collectivités, inciter davantage celles du 1^{er} degré à entrer dans les espaces numériques de travail (ENT).
- 2. Accompagner le développement du numérique éducatif pour en faire un levier de la réussite du proiet d'établissement.
- 3. S'assurer de la bonne mise à disposition pour tous des équipements fixes ou mobiles (assistance et maintenance).

AXE 2

Utiliser le potentiel des solutions numériques pour améliorer les apprentissages de tous les élèves :

- 1. Renforcer l'apprentissage des fondamentaux et développer les compétences algorithmiques et de programmation.
- 2. Éduquer à la citoyenneté numérique : éducation aux médias et à l'information (EMI), sécurité numérique, cyberharcèlement et sobriété numérique.
- 3. Favoriser la découverte des métiers du numérique pour tous les élèves dans un objectif d'égalité filles-garçons.

AXE $\frac{3}{2}$

Développer les compétences numériques des enseignants, les services, les outils et les ressources :

- 1. Contribuer au développement des communs numériques et fournir une offre de ressources et de services raisonnés.
- 2. Accompagner les enseignants et les cadres dans les gestes professionnels, diffuser les innovations.
- 3. S'assurer de l'accessibilité des ressources et applications nécessaires aux apprentissages pour inclure tous les élèves.



LES MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT À L'ÈRE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Le 30 septembre 2024, la région académique Île-de-France propose aux cadres de partager un temps d'acculturation sur les impacts de l'IA dans leur contexte professionnel.

Trois axes clés seront abordés : le pilotage, l'éthique et la formation.

→ https://www.dane.ac-versailles.fr/spip.
php?article1084



Conférence sur l'intelligence artificielle.

nnée scolaire 2024-2025 - Dossier de presse - Académie de Versaille:

MÉMOIRE ET CITOYENNETÉ

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2024...

- ✓ Le cycle commémoratif du 80^e anniversaire du Débarquement, de la Libération de la France et de la Victoire se poursuit.
- ✓ Le thème du concours national de la Résistance et de la Déportation s'inscrit dans cette actualité: « Libérer et refonder la France (1943-1945) ». Un concours qui s'ouvre désormais aux élèves de CM2.
- ✓ Le passeport Educdroit est généralisé. Nouveau dispositif d'éducation au droit et à la citoyenneté, il permet aux élèves d'acquérir une culture juridique.
- √ La Coupe nationale des élèves citoyens aura lieu cette année sur le thème « Le droit au service de la paix » : l'occasion pour les élèves de mener une réflexion sur les enjeux actuels du droit.
- Un projet sur **Ginette Kolinka** sera mené avec le Mémorial de la Shoah.
- ✓ Les deux thématiques retenues pour le Parlement des enfants font écho à la décision du président de la République de déclarer 2025 l'année des océans. Les élèves de CM2 sont ainsi invités à travailler sur « La lutte contre la pollution des océans », les élèves de 6^e sur « La protection de la biodiversité marine ».
- ✓ Pour la Flamme de l'égalité, le thème « Résister à l'esclavage : survivre, s'opposer, se révolter » est renouvelé.

Nos objectifs et notre démarche

L'école a un rôle essentiel à jouer dans la transmission de la mémoire auprès des enfants et des jeunes. Elle doit également préparer chaque élève à sa vie de citoyen par une éducation aux droits de l'homme et aux droits de l'enfant. Le développement des actions éducatives menées autour de ces thèmes est l'objectif de la mission académique « mémoire et citoyenneté ».

Ces actions éducatives s'appuient sur des temps forts comme les journées de commémoration, les semaines de sensibilisation, la participation à des prix et des concours. Elles s'inscrivent notamment dans le cadre de la lutte contre l'intolérance, le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. La mission académique informe les équipes pédagogiques sur les différentes actions en lien avec les questions mémorielles et citoyennes, encourage la participation des élèves et assure le suivi de ces actions.

Les concours : chaque année, de très nombreuses classes du 1er et du 2d degrés participent à des prix et des concours à dimension civique, citoyenne et mémorielle, et sont récompensées de leur belle implication aux échelles académique et nationale.

En 2023-2024, une classe de 6e du collège Chantemerle de Corbeil-Essonnes (Essonne) a été finaliste du Parlement des enfants. Les élèves ont été récompensés pour leur proposition de loi qui visait à « promouvoir l'égalité femmes-hommes à travers le sport », thématique du concours en cette année olympique.

Les projets : ils s'inscrivent dans les apprentissages et répondent à des objectifs de connaissances historiques et civiques à l'école élémentaire, au collège mais aussi en lycée général et technologique comme en lycée professionnel. Ces projets peuvent être entrepris de manière transdisciplinaire et engager plusieurs classes d'un même établissement, comme dans le cadre de la semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme organisée au mois de mars. En mobilisant l'esprit critique et la créativité autour de valeurs humanistes, citoyennes, républicaines et démocratiques, ces projets contribuent à la formation de futures citoyennes et de futurs citoyens éclairés. Ancrés dans les territoires, ils permettent de travailler en partenariat avec des institutions, des associations mais aussi des musées ou des services d'archives.

En 2023-2024, les élèves du lycée Van Gogh d'Aubergenville (Yvelines) ont mené un projet littéraire et mémoriel autour de l'histoire d'Hélène Berr, à l'occasion du 80^e anniversaire de sa déportation vers le camp d'Auschwitz-Birkenau. Partis sur les traces de la jeune femme qui vivait entre Paris et Aubergenville, ils ont mis en voix, en scène et en musique le journal intime qu'elle a laissé derrière elle.



Mise en scène du Journal d'Hélène Berr.

Des ressources : elles sont partagées sur le site de l'académie de Versailles et le site disciplinaire de l'histoire-géographie. Par exemple, une page est consacrée à « ce que font nos élèves » (https://histoire.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique426&var hasard=9664196566749488ef0cb) et, sur le site académique (https://www.ac-versailles.fr/le-concoursnational-de-la-resistance-et-de-la-deportationcnrd-128454), des informations et des ressources sont accessibles pour préparer le concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD), dont le film réalisé sur Jacqueline Fleury, figure majeure de la Résistance française.

La formation : un parcours interdisciplinaire et intercatégoriel intitulé « Les questions à enjeux mémoriels et civiques » permet à tous les personnels de se former sur ces enjeux (https://www.ac-versailles.fr/questions-a-enjeux-memoriels-et-civiques-127413). Les formations sont construites avec différents partenaires institutionnels, dont certains sont liés à l'académie de Versailles par une convention régulièrement re- 25 nouvelée. Une partie des formations sont organisées à l'échelle interacadémique (Paris, Créteil, Toulouse); elles proposent notamment un cycle de webinaires qui apportent des regards croisés (institutions, chercheurs, inspection) sur la manière d'aborder en classe les questions à enjeux mémoriels et civiques.

Cette année, par exemple, les cadres pourront suivre la formation « Réagir à l'antisémitisme en établissement », la même formation étant également proposée aux enseignants.

Chiffres clés

- → En 2024, 35 classes de CM2 et 22 classes de 6^e de l'académie de Versailles ont participé au concours du Parlement des enfants.
- → Le comité académique du 80^e anniversaire de la Libération a attribué le label « Mission Libération » à près de 30 projets portés par des établissements des 1er et 2d degrés.
- → En 2023-2024, près de **500** élèves de l'académie de Versailles ont réalisé un voyage mémoriel à Auschwitz-Birkenau.
- → En 2023-2024, **520** personnels de l'académie de Versailles se sont formés sur les questions à enjeux mémoriels et civiques, soit 3,5 fois plus que l'année précédente.

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2024...

- Développement des projets artistiques et culturels en territoire éducatif (ACTE) en articulation avec les groupes de besoin en collège et le 8 h-18 h en éducation prioritaire.
- ✓ Création des programmes d'excellence « Les chemins du vivant » avec le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) et « Regards croisés sur l'immigration » avec le Muséum national de l'histoire de l'immigration (MNHI).
- Parrainage des 2 700 élèves ambassadeurs culture par le metteur en scène Wajdi Mouawad, directeur de La Colline théâtre national.

Festival « L'EAC en Jeux » : 24 projets d'EAC de la maternelle au lycée présentés à l'Institut du monde arabe le 23 mai 2024 dans le cadre des JOP 2024.



Enjeux et objectifs



L'éducation artistique et culturelle (EAC) contribue à l'acquisition des savoirs fondamentaux et au développement des compétences psychosociales par la mise en œuvre de dispositifs ambitieux et l'exigence des partenariats artistiques et culturels. Espace d'innovation pédagogique, l'EAC conjugue la rencontre avec les œuvres et les professionnels, les pratiques artistiques et scientifiques et l'acquisition des connaissances au sein de la démarche de projet. Fondée sur le travail en équipe et en partenariat, elle encourage l'initiative, la créativité et le travail collaboratif, et favorise ainsi l'inclusion de tous les élèves dans les apprentissages. Elle aiguise le regard critique des élèves et les accompagne dans des pratiques artistiques et culturelles autonomes et diversifiées. Par une éducation vivante et sensible aux œuvres du patrimoine comme à la création contemporaine, elle permet de transmettre aux élèves une culture commune et des valeurs partagées et contribue à l'éducation à la citoyenneté.

Conformément aux orientations nationales, l'EAC permettra en particulier le développement de la pratique théâtrale et de l'histoire des arts, appréhendées de façon perméable et transversale avec l'ensemble des domaines artistiques et culturels. Dans le 1^{er} degré, les projets relevant des domaines de la lecture et de l'écriture comme de la culture scientifique et technique s'inscrivent dans le cadre des plans Français et Mathématiques. L'EAC étant un levier à la réussite des élèves, les établissements de la voie professionnelle, de l'éducation prioritaire et de la ruralité bénéficieront d'une attention soutenue. Enfin, au collège, les projets d'EAC pourront s'articuler avec les groupes constitués en fonction des besoins des élèves.

Notre démarche



LES ACTEURS :

Généraliser l'EAC en accompagnant, mobilisant et qualifiant les réseaux dédiés à l'éducation artistique et culturelle.

L'EAC repose sur un dialogue entre les membres de la communauté éducative et ses partenaires. Les professeurs seront ainsi invités à travailler en équipe et en partenariat. Les actions mises en œuvre gagneront ainsi à s'appuyer sur des partenariats pérennes avec des structures artistiques et culturelles, de préférence inscrites sur des territoires de proximité.

Pour favoriser ces démarches, les réseaux professionnels dédiés à l'éducation artistique et culturelle seront mobilisés et renforcés dans le 1er et le 2d degrés.

La formation initiale et continue permettra d'accompagner l'ensemble des acteurs académiques dans tous les domaines artistiques et culturels par le biais de parcours de formation. Une attestation de compétences particulière à l'EAC pourra être délivrée aux professeurs mobilisés.

Congrès des élèves ambassadeurs culture au Forum des images le 8 mars 2024 sur l'hybridation des pratiques artistiques et culturelles.



Chiffres clés

En 2023-2024:

- → 61 % des élèves participent à des projets d'EAC
- → 250 établissements impliquent plus de 90 % des élèves
- → 2 700 collégiens et lycéens sont ambassadeurs culture
- → 40 % des établissements développent au moins un projet ACTE

2 LA MÉTHODE :

Généraliser la démarche de projet pour la mise en œuvre de l'éducation artistique et culturelle.

Pour accompagner la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, la cohérence sera renforcée entre les enseignements et les actions artistiques et culturelles à travers la démarche de projet, constitutive du parcours de formation de l'élève. Le projet ACTE constitue le cadre pédagogique académique privilégié auquel s'articulent les résidences d'artistes impulsées par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Île-de-France et les actions à l'initiative des collectivités territoriales. Il conjugue acquisition des connaissances, rencontre avec les œuvres et les professionnels, pratique artistique et/ou scientifique, permet d'articuler temps d'enseignement et hors temps d'enseignement, travail en classe ordinaire et pratiques en ateliers, et peut notamment s'inscrire dans le cadre du « 8h-18h » en éducation prioritaire.

Les enseignements artistiques seront également un élément moteur du développement de l'éducation artistique et culturelle, de même que les programmes d'excellence, en partenariat avec des grands opérateurs culturels nationaux. En complémentarité, les dispositifs d'éducation au cinéma, en articulation avec les formations dédiées aux professeurs, constituent une première entrée dans les dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

L'ensemble de ces projets s'appuient sur des financements de l'État et des collectivités territoriales. La dotation du pass Culture propre à l'établissement permettra le cofinancement de ces dispositifs dès la classe de 6° et le développement d'actions de sensibilisation afin de mettre en œuvre une stratégie de généralisation de l'EAC à l'échelle de chaque établissement.

28

FOCUS SUR...

Wajdi Mouawad, nouveau parrain des 3 000 élèves ambassadeurs culture de l'académie de Versailles en 2024-2025

COMMENT EST NÉE LA MISSION ÉLÈVE AMBASSADEUR CULTURE?

La mission élève ambassadeur culture a été créée par l'académie de Versailles en septembre 2021, dans le cadre de l'expérimentation de la part collective du pass Culture. La question de l'accès à la culture pour toutes et tous est en effet au cœur de cette mission qui valorise l'engagement des élèves et doit contribuer à la diversification de leurs pratiques artistiques et culturelles ainsi qu'à la découverte des métiers des arts et de la culture. Ces élèves s'engagent pour une durée d'un an, reconductible autant que souhaitée, et contribuent à l'animation de la vie artistique et culturelle des collèges et lycées.



Premier congrès des élèves ambassadeurs culture en salle du congrès au château de Versailles, le 12 mars 2022.

QUI EST WAIDI MOUAWAD?

Né au Liban en 1968, Wajdi Mouawad est dramaturge, metteur en scène et directeur de La Colline - théâtre national. Traduits en 20 langues, ses écrits sont édités ou présentés sur les cinq continents. Outre des prix reçus pour certains de ses textes et mises en scène, Wajdi Mouawad a été distingué à plusieurs reprises pour l'ensemble de son œuvre : nommé Chevalier dans l'ordre national des arts et des lettres de France en 2002, du Canada en 2009 et du Québec l'année suivante, il a notamment reçu le prix de la Francophonie de la SACD (Société des auteurs et compositeurs dramatiques) en 2004, un doctorat Honoris Causa de l'École normale supérieure lettres et sciences humaines de Lyon et le Grand prix du théâtre de l'Académie française en 2009. Wajdi Mouawad accompagnera les élèves dans le développement de leur mission en établissement, mais également en les interrogeant sur la place du théâtre à l'école par le biais d'un travail à la fois critique et pratique. L'altérité, thème qui traverse l'ensemble de l'œuvre de Wajdi Mouawad, sera au centre des actions menées tout au long de l'année avec les 3 000 élèves ambassadeurs culture concernés.

Le congrès annuel de ces élèves sera organisé le jeudi 10 avril 2025 à La Colline - théâtre national pour une réflexion collégiale et une restitution sur le plateau.



DANS QUEL CADRE D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE **CE PARRAINAGE S'INSCRIT-IL?**

Ce parrainage s'inscrit dans le cadre du développement du théâtre à l'école dans l'académie de Versailles, qui permet la mise en œuvre de nombreux projets en partenariat avec les structures artistiques et culturelles réparties sur l'ensemble du territoire académique et un vaste plan de formation à l'attention des professeurs.

À titre d'exemple, un atelier expérimental sera proposé aux professeurs en partenariat avec La Colline - théâtre national, Odéon - Théâtre de l'Europe, la Comédie française, le T2G Théâtre de Gennevilliers, centre dramatique national, Malakoff-scène nationale - Théâtre 71, le théâtre du Rond-Point, le théâtre de la Cité internationale, le Mouffetard - centre national de la marionnette : dix journées de formation, un vendredi par mois.

Une rencontre interprofessionnelle et un festival de théâtre seront également organisés au printemps autour des actions réalisées dans les établissements scolaires inscrivant le théâtre au cœur des enseignements, au bénéfice de la réussite des élèves.



33

LUTTER CONTRE LE HARCELEMENT

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2024...

- √ La généralisation des cours d'empathie au service du climat scolaire et de la réussite scolaire dans le 1er degré.
- ✓ La formation de tous les enseignants et personnels d'éducation.
- ✓ La systématisation de la sensibilisation des élèves et des parents.
- √ L'augmentation du nombre de ... personnels dédiés à la lutte contre le harcèlement dans notre académie.
- de traitement et le renforcement des équipes d'intervention, avec un référent dans chaque établissement du 2^d degré et trois professeurs des écoles référents par circonscription pour le 1^{er} degré.



Élèves lauréats au prix académique NAH.

Enjeux et objectifs



Depuis quatre ans, le programme « pHARe » de lutte contre le harcèlement à l'école dote toutes les écoles et établissements scolaires de l'académie de Versailles d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves fondé sur cinq piliers :

- Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcè-
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement
- · Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire conseil de la vie collégienne (CVC), conseil de la vie lycéenne (CVL) – et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE)

Le programme pHARe crée une communauté protectrice qui participe à l'amélioration du climat scolaire, mobilisant les personnels, des élèves ambassadeurs et les parents d'élèves. Ses moyens ont été renforcés avec la création de 12 postes de responsables harcèlement (4 au niveau académique et 8 en département) dédiés à 100 % à la lutte contre le harcèlement scolaire.

En termes de prévention et de détection, trois temps forts ponctuent l'année scolaire : la journée Non au harcèlement, le prix Non au harcèlement (NAH) et le Safer Internet Day. Un Baromètre annuel du harcèlement en milieu scolaire est rendu public à la suite de la passation de questionnaires d'auto-évaluation par tous les élèves à partir du CE2.

Cette lutte passe aussi par le signalement des cas de harcèlement et de cyberharcèlement via le 30 18, à la fois plateforme nationale d'appel et application. La communication de ce numéro est systématisée à chaque rentrée scolaire dans les carnets de correspondance, sur les supports numériques et

les espaces de circulation. La ligne académique SOS violence (0800 008 624) recueille également le signalement des situations de harcèlement. Cette ligne, opérée par les équipes du centre académique d'aide aux écoles et aux établissements (CAAEE), permet de mettre en lien les élèves et familles avec les responsables et référents harcèlement.

Pour l'année scolaire 2023-2024, plus de 1 500 situations ont été recensées et accompagnées par les personnels au niveau départemental et académique.

Notre démarche



Chaque circonscription, collège et lycée de l'académie de Versailles dispose d'une équipe ressources (cinq personnes minimum) chargée de mettre en œuvre le protocole de prise en charge des situations de harcèlement. Ce protocole, qui repose systématiquement sur des mesures de traitement immédiat, s'applique dès la révélation de la situation avec une écoute active de la victime, la mise en place de mesures de protection et des échanges avec les parents des élèves victimes, auteurs et témoins. C'est aussi un accompagnement et un suivi sur le long terme, avec des actions spécifiques au sein des classes concernées, voire de l'établissement.

- · Chaque situation de harcèlement scolaire fait l'objet de la rédaction d'un « fait établissement » de niveau 2 minimum par les chefs d'établissement et directeurs d'école et pourra ensuite donner lieu à un signalement au procureur de la République.
- · Les collèges et lycées sont désormais dotés d'un interlocuteur unique : le référent harcèlement. Désigné par le chef d'établissement et formé à la lutte contre le harcèlement, il appuie ce dernier dans le traitement et le suivi des situations, accompagne la mise en œuvre du plan de prévention du harcèlement, suit les partenariats de l'établissement et valorise les actions menées.
- Au minimum 10 élèves ambassadeurs volontaires par collège et lycée sont formés par des référents adultes pour proposer des actions d'information et de sensibilisation au sein de leur établissement et dans les écoles du secteur.
- Dans le 1^{er} degré, trois professeurs des écoles sont référents par circonscription.
- L'académie de Versailles s'engage à sensibiliser 100 % des personnels d'ici fin 2026 à la lutte contre le har**cèlement scolaire.** Ce parcours de formation en deux étapes a pour objectif de développer des gestes professionnels adaptés pour prévenir, détecter et résoudre les situations.

- Les cours d'empathie sont généralisés à toutes les écoles maternelles et élémentaires afin d'améliorer la qualité des relations entre les élèves et favoriser l'acquisition d'un ensemble de compétences indispensables au vivre-ensemble, à l'estime de soi et au respect de l'autre. Les écoles peuvent s'appuyer sur les kits ministériels proposant des ressources pédagogiques pour la mise en œuvre des séances, ainsi que sur l'utilisation de Nounah, « la mascotte qui fait réfléchir avant d'agir », développée et portée par le CAAEE, qui permet de travailler l'empathie et les compétences psychosociales à travers des jeux, des débats et des ateliers en libre accès sur M@gistère.
- Enfin, la plateforme digitale pHARe ainsi que l'espace académique collaboratif Ariane mettent à disposition de tous les établissements des ressources pour informer, sensibiliser et organiser des ateliers avec les parents.

CONCOURS NAH 2024: TROIS ÉTABLISSEMENTS RÉCOMPENSÉS

En mai dernier, les élèves du lycée Evariste Galois de Sartrouville (Yvelines) pour la vidéo Le harcèlement, protégeons-nous !, et ceux de l'école Romain Rolland et du lycée Einstein de Sainte-Geneviève-des-Bois (Essonne) pour la vidéo Accepter les différences devrait être une évidence !, se sont vu remettre leurs prix nationaux Non au harcèlement (NAH) au palais de l'Élysée dans la catégorie « meilleure vidéo de lutte contre le harcèlement ».

LES LAURÉATS DU CONCOURS **NON AU HARCÈLEMENT RÉCOMPENSÉS**

Le département des Hauts-de-Seine a récompensé les lauréats du concours Non au harcèlement lors d'une cérémonie organisée en présence de Frédéric Fulgence, directeur académique des Hauts-de-Seine, au cours de laquelle plusieurs productions d'élèves ont été mises à l'honneur. L'occasion de sensibiliser à nouveau les élèves à l'impact du harcèlement et à la nécessité d'en parler avec un adulte de l'institution.



scolaire 2024-2025 - Dossier de presse - Académie de Versailles

FOCUS SUR...

Nounah, la mascotte qui fait réfléchir avant d'agir

Nounah est une mascotte qui contribue à prévenir le harcèlement en développant les compétences psychosociales des plus jeunes élèves à travers des histoires, des jeux, des ateliers. Son utilisation en classe permet à chaque enfant d'apprendre à se comporter en groupe en prenant en compte autrui, ses réactions et ses besoins, et contribue au bien-être collectif.

COMMENT EST NÉ CE PROJET?

Après avoir développé la mallette « Classe respect », un outil de prévention du harcèlement, à destination du cycle 3, le Centre académique d'aide aux écoles et aux établissements (CAAEE) a poursuivi sa réflexion en s'attachant aux besoins des élèves du cycle 1 et 2. Nounah est née en 2020.

D'abord simple visuel de dodo, Nounah est devenue une réelle mascotte, attachante. À travers des situations que rencontre ce personnage, les jeunes élèves questionnent le quotidien, éprouvent leur expérience du vivre-ensemble et développent des compétences orales.

UN PROJET SOLIDAIRE

Nounah, c'est également un projet solidaire. L'ESAT (établissement et service d'aide par le travail) Les Ateliers de la prairie, structure médicosociale située à Villebon-sur-Yvette (Essonne), fabrique les peluches au sein de son atelier couture. Une convention de partenariat tripartite entre l'académie de Versailles, la MAIF et l'ESAT concourt au financement de la fabrication des mascottes chaque année.

Les écoles peuvent commander leur mascotte auprès de l'ESAT ou fabriquer leur propre mascotte en utilisant le patron fourni dans le M@gistère. Chaque Nounah est unique.





L'utilisation de Nounah s'appuie sur la méthode SEPT (Situation – Expérimentation – Prise de conscience – Trace):

- on choisit la situation, la thématique que l'on souhaite aborder dans sa classe parmi les lettres de Nounah;
- on expérimente à partir des propositions de jeux et d'activités disponibles sur la plateforme M@gistère (https://magistere.education.fr/ac-versailles/course/view.php?id=17069);
- on verbalise pour prendre conscience de ce qu'il vient de se passer;
- on garde trace de la séance pour s'y référer ultérieurement.



En 2023-2024, plus de 400 enseignants ont suivi une formation et plus de 500 ont été accompagnés dans le cadre de présentations ou d'interventions en classe. À ce jour, Nounah est utilisée par au moins un enseignant de l'académie dans :

- → 30 % des maternelles
- → 31 % des élémentaires
- → 29 % des primaires

→ 2 collèges ont également tenté l'expérimentation de Nounah à destination des 6° et 5° à travers un journal.

Un espace M@gistère collaboratif national a été créé en septembre 2022 : les enseignants peuvent trouver des ressources (histoires, jeux, activités) mais également partager les leurs. En juin 2024, 2 757 personnes étaient inscrites au M@gistère : cela représente 11 inscriptions par jour durant l'année scolaire 2023-2024, soit une augmentation de 161 % en un an.

En 2024-2025, Nounah va poursuivre son déploiement au sein de l'académie (et au-delà) et accompagner la mise en œuvre des cours d'empathie généralisés dans les programmes à la rentrée.

- Des municipalités montrent leur intérêt pour Nounah et souhaitent collaborer avec les circonscriptions afin de travailler avec les enfants sur le temps méridien. Cinq mairies se sont déjà engagées et des formations à destination des directeurs périscolaires ont eu lieu en 2023-2024, de nouvelles municipalités les rejoindront pour renforcer la continuité éducative.
- Le plan de formation à destination des enseignants, des directeurs d'école, des formateurs et des responsables harcèlement départementaux continue sa montée en puissance, tout comme l'animation des communautés d'utilisateurs, de contributeurs et de formateurs. Des capsules vidéo de séances en classes et de témoignages d'enseignants vont être enregistrées.
- La production de nouvelles ressources est prévue. Nounah grandit et passe en cycle 3 : une programmation, des progressions et des séquences sont en cours d'élaboration.

RÉTABLIR L'AUTORITÉ POUR UN CLIMAT SCOLAIRE APAISÉ

CE QUI CONTINUE À LA RENTRÉE 2024...

- ✓ Mise en œuvre du Plan ministériel de sécurité de tous les élèves pour un climat scolaire apaisé.
- ✓ Renforcement de la démarche spécifique de l'académie pour protéger tous les personnels de l'Éducation nationale.
- ✓ Sécurisation des enceintes scolaires : équipe mobile de sécurité nationale (EMS-N).

Enjeux et objectifs



Depuis avril 2024, le Plan ministériel pour la sécurité des élèves, des personnels et des établissements scolaires est mis en œuvre. Décliné en trois axes, ce plan de renforcement de la sécurité scolaire a la volonté d'assurer la sécurité de tous les élèves pour un climat scolaire apaisé (axe 1), de protéger tous les personnels de l'Éducation nationale (axe 2) et de garantir la sécurité des enceintes scolaires (axe 3).

En cette rentrée 2024-2025, plusieurs mesures issues de ce plan voient le jour. Elles complètent des initiatives et des expérimentations qui préexistaient de façon novatrice dans notre académie.

Notre démarche



L'objectif de notre démarche, renforcée par les nouvelles mesures du Plan ministériel, est d'aider et d'accompagner les élèves, les personnels et les établissements afin de consolider le cadre éducatif, et de permettre le développement de postures d'autorité les plus adaptées aux situations éducatives rencontrées.

ASSURER LA SÉCURITÉ DE TOUS LES ÉLÈVES **POUR UN CLIMAT SCOLAIRE APAISÉ (AXE 1)**

Prévenir et sensibiliser les élèves contre les violences est un axe majeur de leur formation dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté.

L'académie de Versailles est engagée dans la mise en œuvre de la feuille de route ministérielle relative à l'enseignement et au développement des compétences psychosociales. Des projets sont déployés de la maternelle au lycée et des formations « justice restaurative » et « communication non violente » sont proposées aux enseignants afin qu'ils les restituent aux élèves de collège et de lycée. Nounah, « la mascotte qui nous fait réfléchir avant d'agir », continue également son déploiement et est utilisée par au moins un enseignant dans environ un tiers des écoles. Deux collèges tentent même l'expérimentation à destination des élèves de 6e et 5e via Le journal de Nounah.

UN NUMÉRO ACADÉMIQUE DE **PRÉVENTION DES VIOLENCES:**

Ce numéro est accessible du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30. Des écoutants du centre académique d'aide aux écoles et aux établissements (CAAEE) répondent aux appels des familles ou aux élèves victimes ou témoins de violences.

PROTÉGER TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE (AXE 2)

Différents acteurs à l'échelle départementale et académique concourent conjointement à soutenir les personnels et les établissements scolaires exposés à des faits de violence.

Les services RH et juridiques, le Service académique de prévention et d'accompagnement des personnels (SAPAP), l'équipe académique Laïcité et Valeurs de la République (EAVR), le corps d'inspection et le centre académique d'aide aux écoles et aux établissements - équipes mobiles de sécurité (CAAEE-EMS) mobilisent, dans leurs champs de compétences respectifs, différents leviers pour un accompagnement à court, moyen et long terme des agents. Lorsque les personnels sont confrontés individuellement ou collectivement à une situation à potentiel traumatique, une proposition d'écoute par un personnel formé est systématiquement faite.

La prévention étant un levier essentiel de la protection des personnels, des formations spécifiques à la prévention et à la gestion des crises ainsi qu'à la prévention des rixes sont aussi organisées dans le cadre de partenariats solides avec la Police nationale et la Gendarmerie nationale.

Les chefs d'établissement et les personnels peuvent également s'appuyer sur des fiches réflexes et des ressources mises en ligne sur le portail de l'académie.

GARANTIR LA SÉCURITÉ DES ENCEINTES **SCOLAIRES (AXE 3)**

En lien direct avec les cabinets du rectorat et des directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), les différentes équipes du CAAEE-EMS appuient les chefs d'établissement à leur demande directement sur le terrain. Elles agissent en complémentarité des brigades régionales de sécurité (BRS) qui peuvent être sollicitées et en appui des assistants d'éducation (AED) et des assistants de prévention et de sécurité (APS). Implantées dans les différents départements, elles ont chacune une parfaite connaissance du territoire sur lequel elles interviennent. Le fonctionnement académique du CAAEE, composé de 49 personnels aux profils variés, rend la capacité d'intervention de celui-ci tout à fait essentielle.

L'importance du partenariat avec les forces de sécurité intérieure est rappelée à l'occasion de chaque rentrée scolaire, notamment à travers la nécessité, pour les chefs d'établissement, de réactualiser tous les trois ans leurs diagnostics de sécurité, en collaboration avec les forces de sécurité intérieure. Lorsque les conditions de sécurité de l'enceinte scolaire l'exigent, le CAAEE, en lien avec les référents risques majeurs des départements, invite d'ailleurs les chefs d'établissement à refaire un point avec leurs interlocuteurs de la Police ou Gendarmerie nationale sur la pertinence de leur outil.

Enfin, les DSDEN de l'académie de Versailles sont pleinement engagées dans l'application de la circulaire du 8 juin 2023, qu'il s'agisse de la présentation du plan particulier de mise en sécurité (PPMS) désormais unifié dans leur département, ou de l'élaboration des PPMS des écoles. Les référents risques majeurs veillent à l'organisation des deux exercices annuels par les établissements et les écoles et, depuis un an, interviennent lors des stages PGC (plan général de coordination) académiques à la demande du CAAEE.

SE FORMER POUR PRÉVENIR **ET GÉRER LES CRISES**

Né en 2018 de la volonté du rectorat de Versailles et du CAAEE, un stage co-animé avec le Groupement de gendarmerie des Yvelines propose aux chefs d'établissement et inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) d'apprendre à anticiper et mieux gérer les crises pour en limiter le retentissement. « Protéger, Alerter, Secourir » est le fil conducteur de cette action de prévention.

En 2024, le public du stage a été élargi aux directeurs et directrices d'école. Une guarantaine d'entre eux sont d'ores et déjà formés.



Année scolaire 2024-2025 - Dossier de presse -

Chiffres clés

Le déploiement de l'action « Protéger, Alerter, Secourir » se poursuit en 2024-2025 :

340 personnels participeront à l'un des **8** stages de l'année, soit autant de stagiaires en un an que le nombre de personnels formés depuis six ans.

Année scolaire 2024-2025 - Dossier de presse - Académie de Versailles

LAÏCITÉ ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2024...

Le plan de formation Laïcité et Valeurs de la République engagé en 2022 et le plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine 2023-2026 poursuivent leur déploiement avec une équipe renforcée de formateurs et formatrices à la rentrée 2024.

Enjeux et objectifs



- Faire vivre les valeurs de la République, conforter le principe de laïcité.
- Agir contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine.

L'objectif de ce plan de formation est de réaffirmer avec force les principes et valeurs de respect de la dignité humaine et le droit à la protection face à toutes les formes de violence et de discrimination qui fondent notre société, en veillant à lutter contre toutes les formes de pression qui pourraient s'exercer envers les élèves ou les personnels.





Notre démarche



L'équipe académique Laïcité et Valeurs de la République vient en appui des personnels et des établissements pour, d'une part, accompagner la mise en œuvre d'actions permettant d'incarner les valeurs de la République et de lutter contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine et, d'autre part, apporter son soutien en cas d'atteintes au principe de laïcité et de mise en cause des valeurs républicaines. Dans une logique de prévention ou pour traiter des situations avérées, l'équipe Laïcité et Valeurs de la République met son expertise au service des directeurs d'école, chefs d'établissement et personnels de l'Éducation nationale afin que le cadre protecteur et émancipateur du principe de laïcité soit connu et reconnu de tous et de toutes. La prévention du racisme, de l'antisémitisme et des discriminations liées à l'origine intègre une dimension éducative qui s'appuie sur un cadrage juridique rappelant les textes législatifs tels que les lois dites Pleven (1972) et Gayssot (1990) pénalisant les actes racistes et antisémites.

Le déploiement du plan de formation Laïcité et Valeurs de la République à destination de l'ensemble des personnels de l'académie va se poursuivre tout au long de l'année scolaire 2024-2025. Il sera renforcé par la mise en place de modules de formation spécifiques consacrés à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine. Conçu en parcours modulables, ce plan répond à une double logique de renforcement d'une culture commune et de prise en compte des situations dans les territoires de proximité. Appuyés sur un parcours M@gistère, les modules permettent de compléter la maîtrise des éléments de cadrage juridique par l'étude de cas pratiques et de répondre à des demandes plus ciblées en fonction des publics formés. La formation des entrants dans le métier mobilise particulièrement l'équipe des formateurs Laïcité et Valeurs de la République.

Les élèves de CM2 de l'école des Hublins et des élèves de 5° et de 3° du collège des Châte-laines de Triel-sur-Seine (Yvelines) ont travaillé ensemble sur des actions pour faire vivre les valeurs de la République dans leurs établissements. Au programme, un concours d'affiches, des saynètes et des constructions de monuments et symboles incarnant les valeurs républicaines.



UNE ÉCOLE INCLUSIVE, UNE ÉCOLE POUR TOUS

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2024...

- L'augmentation du nombre de nouveaux dispositifs inclusifs.
- Un numéro INE (identifiant national élève) pour tous les élèves scolarisés dans les établissements du secteur médicosocial afin de permettre un meilleur suivi de leur scolarité.
- ✓ La généralisation de l'usage du livret de parcours inclusif (LPI) dans les écoles et établissements scolaires.
- ✓ Le financement par l'État de l'accompagnement des élèves par les AESH pendant la pause méridienne quand le besoin est notifié.

Chiffres clés

- → 8 EREA, 740 Ulis, 44 dispositifs TND (UEMA, UEEA, DAR), 209 PIAL
- → 40 200 élèves en situation de handicap, parmi lesquels :
- **34 000** scolarisés en milieu ordinaire
- 6 200 scolarisés en milieu spécialisé
- 21 000 bénéficiant d'un AESH
- 8 100 bénéficiant de l'appui d'une Ulis

Enjeux et objectifs



Afin de répondre aux différents besoins éducatifs particuliers des élèves, l'académie déploie des solutions diversifiées. La mise en œuvre des mesures de la 6° Conférence nationale du handicap et de la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement se poursuit également.

- À la rentrée 2024, nous comptons huit nouveaux dispositifs Ulis (unités localisées pour l'inclusion scolaire) dans le 1^{er} degré et dix dans le 2^d degré.
- Dans le cadre de la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement, huit nouveaux dispositifs sont aussi créés : deux unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA), quatre unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) et deux dispositifs d'autorégulation (DAR). Deux plateformes de coordination et d'orientation (PCO) supplémentaires viendront renforcer l'offre existante.
- L'augmentation du nombre d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) se poursuit.
- Le dispositif académique Handipro permet l'accompagnement des jeunes en situation de handicap dans leur parcours de formation et d'insertion professionnelle, pour éviter tout risque de rupture.
- L'accentuation de la formation continue permet une montée en compétence de tous.
- À la rentrée 2024, un inspecteur de l'Éducation nationale - adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (IEN-ASH) du 2^d degré se voit confier des missions liées aux parcours des élèves en situation de handicap du 2^d degré en lycée professionnel, entre autres.

Notre démarche



Renforcer les partenariats et la coopération avec le secteur médicosocial

La convention entre les trois rectorats de la région Îlede-France et l'agence régionale de santé (ARS) établit des priorités communes. Le partenariat est ensuite décliné dans les départements, en particulier lors des comités départementaux de suivi de l'école inclusive.

- L'académie a contribué à l'élaboration du diagnostic de territoire et au lancement du plan Inclus'if 2030 porté par l'ARS Île-de-France. Ce sont d'ores et déjà 700 nouvelles solutions créées à la rentrée 2024 pour les jeunes dans l'académie (service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), instituts médico-éducatifs (IME), dispositifs de soutien à la scolarisation).
- Des projets d'établissements du médicosocial dans les murs de l'école sont lancés.
- L'intervention des professionnels de santé libéraux sera également facilitée.

FAVORISER L'INCLUSION DES ÉLÈVES ATTEINTS DE TSA

Le 9 janvier 2024 a eu lieu l'inauguration du dispositif d'autorégulation (DAR) de l'école Buffon de Colombes (Hauts-de-Seine). Issue d'une collaboration fructueuse entre l'Éducation nationale, l'agence régionale de santé (ARS) Île-de-France, la ville de Colombes et l'association Entraide Union, cette initiative novatrice vise à favoriser l'inclusion scolaire des élèves atteints de troubles du spectre de l'autisme (TSA) par la mise en place d'une équipe pédagogique dédiée et d'un espace aménagé. À la rentrée 2024, l'académie compte sept DAR, quatre dans le 1er degré et trois dans le 2d degré.

COOPÉRATION ENTRE LE CENTRE DE SOINS ET L'EREA TOULOUSE LAUTREC DE VAUCRESSON (HAUTS-DE-SEINE)

Une convention tripartite relative à la coopération entre l'établissement régional d'enseignement adapté (EREA) Toulouse Lautrec de Vaucresson et l'association départementale des PEP 92, gestionnaire du centre de soins et de rééducation, a été signée le 19 janvier 2024.

LES ATTESTATIONS DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES (ACP)

L'académie de Versailles s'attache à mettre en œuvre une politique de réussite de tous les élèves. L'obtention d'un diplôme n'étant pas toujours possible pour certains élèves en situation de handicap, il est essentiel de pouvoir leur permettre de justifier des compétences acquises, au regard des référentiels du diplôme préparé, à travers la délivrance d'attestations de compétences professionnelles. En 2024, 124 jeunes des établissements médicosociaux se sont vu délivrer des ACP.



Année scolaire 2024-2025 - Dossier de presse - Académie de Versailles

Remise des ACP à l'établissement régional d'enseignement adapté (EREA) de Garches (Hauts-de-Seine).

LA MINISTRE EN VISITE À L'UEEP DE BURES-SUR-YVETTE (ESSONNE)

Les cinq élèves de l'unité d'enseignement externalisée polyhandicap (UEEp) au sein du collège de La Guyonnerie de Bures-sur-Yvette, rattachée à l'établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés L'Ormaille, ont été honorés de la visite de la ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse le 17 mai 2024. Venue échanger avec eux, leurs parents et les équipes du collège et de l'association pour recueillir leur retour d'expérience après un an de fonctionnement, et face au bilan très encourageant, Nicole Belloubet a félicité tous les acteurs de cette structure, l'une des trois en France qui permet une scolarisation adaptée aux besoins des élèves polyhandicapés.

Année scolaire 2024-2025 - Dossier de presse

Académie de Versailles

LE CNR ÉDUCATION: VALORISER LES PROJETS D'ETABLISSEMENT

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2024...

√ Un plan d'accompagnement des porteurs de projet renforcé : conseils personnalisés par les équipes départementales d'appui, fablabs thématiques, parcours de formation, forums.

Chiffres clés

- → **50** % des écoles, collèges et lycées de l'académie engagés dans la démarche
- → 10 millions d'euros engagés au bénéfice de **500** établissements
- → 900 projets déposés ou en cours de rédaction

LE CNR ÉDUCATION « NOTRE ÉCOLE, **FAISONS-LA ENSEMBLE »** DANS L'ACADÉMIE DE VERSAILLES

Lancée à l'automne 2022 dans le cadre des travaux du Conseil national de la refondation (CNR), la démarche CNR Éducation « Notre école, faisons-la ensemble » encourage les acteurs de l'éducation et leurs partenaires à s'appuyer sur des concertations locales pour construire des projets pédagogiques et éducatifs sur mesure, adaptés aux enjeux et spécificités des écoles et établissements. Dans ce nouveau cadre de travail, les projets les plus innovants peuvent solliciter un financement auprès du Fonds d'innovation pédagogique (FIP). La moitié des écoles, collèges et lycées de l'académie se sont déià engagés dans la dynamique CNR et près de 500 bénéficient dès à présent d'un financement pour concrétiser leur

Plus qu'un simple accès à des financements, le CNR Éducation est avant tout une démarche, c'est-àdire une mise en réflexion, en mouvement, pour construire, avec toute la communauté éducative, des projets et des actions au bénéfice de la réussite des élèves.

C'est une démarche volontaire et participative qui s'appuie sur une concertation large des usagers, des acteurs et de tous les partenaires de l'école sur un territoire en se fondant sur un diagnostic partagé.

C'est une démarche transformante qui encourage l'innovation pédagogique pour imaginer et expérimenter les pratiques professionnelles et les formes scolaires de demain.

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA DÉMARCHE



L'académie se met au service des porteurs de projet.

- Pendant la phase de concertation et d'élaboration des projets, les communautés éducatives sont accompagnées par une cellule départementale de coordination et d'appui au sein des directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN). En fonction des thématiques des projets, cette cellule peut faire appel à des expertises croisées (inspecteurs, référents innovation CARDIE, référents numérique, référents éducation artistique et culturelle, référents inclusion) pour consolider le volet pédagogique ou financier des projets.
- · Une fois les projets validés, un plan d'accompagnement renforcé dès cette rentrée propose des formations à initiative locale, l'appui de la CARDIE (Cellule académique en recherche-développement, innovation et expérimentation) et d'autres services experts, des fablabs regroupant des porteurs de projet sur une thématique identifiée ainsi que des parcours de formation.
- Une à deux fois par an, des « forums CNR » sont organisés dans chaque département pour valoriser les projets, diffuser des pratiques pertinentes d'innovation et soutenir la dynamique autour de la démarche.

Académie de Versailles a republié ceci



L'Académie de Versailles et le Réseau Canopé amplifient aujourd'hui encore la dynamique « CNR. Notre école faisons-la ensemble » avec un nouveau Fablab Éphémère, autour de la thématique de la « classe dehors » dans le cadre inspirant de La Lanterne à Cergy.

pairs, boîte à outils pratiques pour repartir dans son école plein d'énergie et de nouvelles compétences nour concrétiser son propre projet CNR au plus grand bénéfice des élèves !

Mille mercis à l'équipe académique Cardie et à l'Atelier Canopé 95 pour la qualité de cette journée qui transforme la formation et agrandit notre communauté Notre École Faisons La Ensemble...

- La dynamique CNR sur l'Academie de Versailles en 4 chiffres :
- 500 écoles, collèges, lycées déjà lauréats; 1 établissement sur 4 engagé dans un projet CNR;
- 8 000 000 euros attribués par le Fonds d'Innovation Pédagogique pour concrétiser ces projets:
- 600 porteurs de projets ayant participé a un des « Fablabs éphémères psycho sociales, éducation artistique et culturelle, ...)



NOS RÉSULTATS



- · Un bilan positif en termes de plus-value pédagogique et éducative :
- des projets dédiés au renforcement des fondamen-
- des projets autour de l'orientation et de l'insertion professionnelle;
- des espaces scolaires réaménagés pour expérimenter de nouvelles pratiques.
- Un bilan positif en termes d'esprit d'initiative et d'innovation, de dynamique collective et d'énergie déployée dans la conduite de projets auxquels on

L'ÉCOLE LACHENAL DE MANTES-LA-JOLIE (YVELINES)

Un projet pluriel sur l'apprentissage consolidé des mathématiques, adossé à la recherche, construit autour de quatre axes :

- aménager des espaces de manipulation mathématique au sein des classes
- renforcer l'articulation interdegrés
- utiliser les jeux pour faire de la ludopédagogie des mathématiques
- favoriser la co-éducation (lien avec les parents) par la création d'un club maths

SNU ET CLASSES ENGAGÉES

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2024...

- √ Un ancrage dans les programmes d'enseignement moral et civique (EMC).
- Une montée en puissance des deux dispositifs en proposant toujours plus de places.
- Des procédures simplifiées et mieux adaptées aux besoins des élèves en voie professionnelle.

Chiffres clés des classes engagées Près de 2 000 élèves 41 lycées 69 classes Hauts-de- ValSeine d'Oise Total Velines Essonne Seine d'Oise Total Somme Seine d'Oise Total Résilience et mémoire Résilience et prévention des risques

LE SNU POUR LES JEUNES VOLONTAIRES SUR LES VACANCES SCOLAIRES

Le service national universel (SNU) est un projet structurant qui vise à :

- impliquer davantage la jeunesse dans la vie de la Nation,
- promouvoir la notion d'engagement dans l'intérêt général,
- favoriser un sentiment d'unité nationale autour de valeurs communes.

Découvrir de nouveaux horizons, que ce soit en termes de territoires, de personnes, d'activités ou d'engagement, apprendre sur soi et sur les autres, être acteur de sa citoyenneté : le SNU est une aventure hors du commun pour tous les jeunes âgés de 15 à 17 ans.

LE LABEL « CLASSES ET LYCÉES ENGAGÉS » POUR UN SNU SUR LE TEMPS SCOLAIRE

Le label « classe engagée » ou « lycée engagé » permet à des élèves de 2^{de} et de première année de CAP de bénéficier d'un projet pédagogique annuel proposant des contenus et initiatives autour de l'engagement et s'inscrivant dans les actions éducatives et les enseignements quotidiens des lycées et, en tout premier lieu, de l'enseignement moral et civique et de l'éducation à la citoyenneté. Il intègre la participation à un séjour de cohésion du service national universel sur temps scolaire, dont une partie du contenu est articulé avec la thématique du projet pédagogique d'engagement.

La labellisation est définie en fonction de la thématique du projet de classe déterminée selon les dominantes suivantes :

- Défense et mémoire
- Sport et Jeux Olympiques et Paralympiques
- Environnement
- Résilience et prévention des risques

LE LIEN NÉCESSAIRE ENTRE SÉJOUR DE COHÉSION ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Les contenus liés à l'enseignement moral et civique, et plus globalement à l'éducation à la citoyenneté, font écho à ceux des séjours de cohésion et aux objectifs généraux du SNU. Il s'agit de formaliser la complémentarité entre l'éducation scolaire à la citoyenneté et le séjour de cohésion et d'inscrire l'EMC et le SNU dans le parcours citoyen.

POURSUIVRE L'ENGAGEMENT DES ÉLÈVES AU-DELÀ DES SÉJOURS, ORGANISATION D'UN FORUM DE L'ENGAGEMENT

À la suite de cette année d'engagement, les élèves pourront mettre en œuvre un forum de l'engagement permettant de découvrir toutes les actions qu'ils peuvent initier dans comme hors de leur établissement : délégués, arbitres, éco-délégués, bénévoles dans une association, élus « jeunes » dans une collectivité territoriale, jeunes sapeurs-pompiers...

Le forum peut prendre différentes formes. Au sein d'un établissement scolaire, il est organisé en lien avec l'équipe pédagogique et de vie scolaire, avec le référent « classes et lycées engagés » et les partenaires institutionnels et associatifs de l'établissement. Il s'inscrit plus particulièrement lors des semaines de l'engagement prévues fin septembre-début octobre. Il valorise les témoignages des volontaires du SNU sur leur vécu du séjour de cohésion, sur leur mission d'intérêt général et leur engagement de longue durée. Il associe également les volontaires du service civique.

D'INTÉRÊT GÉNÉRALDans l'année qui suit le séjour de cohésion, l'élèv s'engager dans la réalisation d'une mission d'i

PARTICIPATION À UNE MISSION

Dans l'année qui suit le séjour de cohésion, l'élève peut s'engager dans la réalisation d'une mission d'intérêt général et apporter une aide à une structure près de chez lui, dans divers domaines au choix : solidarité, santé, éducation, défense, environnement, sport... D'une durée de 84 heures minimum, cette mission s'effectue hors temps scolaire et peut être réalisée sous quatre formats : une mission régulière, une mission ponctuelle, un projet collectif ou la préparation et formation en vue d'un engagement volontaire plus long, notamment dans le cadre du service civique.

L'ENGAGEMENT VOLONTAIRE (SERVICE CIVIQUE, BÉNÉVOLAT)

À l'issue de la mission d'intérêt général, l'élève peut poursuivre son engagement dans un dispositif de volontariat comme le service civique, qui est indemnisé, ou par du bénévolat. Cet engagement d'une durée de trois mois à un an peut être réalisé jusqu'à l'âge de 25 ans. Il existe de nombreuses formes de dispositifs et d'engagement possibles : la réserve civique, les jeunes sapeurs-pompiers, la réserve opérationnelle de la Police nationale, le service civique, le corps européen de solidarité, la réserve opérationnelle dans les armées (Armée de terre, Armée de l'air, Marine nationale, etc.), l'engagement associatif, le volontariat international, la réserve de la Gendarmerie nationale, le service militaire volontaire, le service militaire adapté...

DES CLASSES ENGAGÉES SUR DES SÉJOURS SNU EN ESSONNE

Cette année, 30 classes de 2^{de}, soit près de 750 élèves, se sont portées volontaires en Essonne pour participer au dispositif des classes engagées. Dix lycées essonniens ont inscrit leurs classes engagées sur les séjours SNU. Les élèves ont abordé différentes thématiques qu'ils ont restituées lors d'un rallye de synthèse avec des ateliers de jeux ou de quizz.



L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS ET LE PLAN « IL, ELLE, ON »

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2024...

- ✓ La formation des nouveaux directeurs et directrices d'école relative aux violences intrafamiliales.
- ✓ La mission Égalité poursuivra les dynamiques enclenchées en 2023-2024 et renforcera ses actions autour de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS).

Cela passe par:

- la montée en compétence des référentes et référents égalité filles-garçons en établissement;
- la poursuite du travail de sensibilisation des personnels avec la construction de deux webinaires thématiques pour un public intercatégoriel;
- l'approfondissement de la démarche de territorialisation (cf. encadré);
- le renforcement de l'équipe de formation académique avec le recrutement et la formation de nouveaux formateurs pour répondre à la demande en hausse des établissements;
- la structuration de groupe de travail dans les disciplines afin que les thématiques soient aussi traitées dans le cadre des apprentissages.

Enjeux et objectifs



Le plan égalité filles-garçons doit permettre collectivement de travailler une multiplicité d'enjeux :

- les questions relatives aux stéréotypes de genre et l'auto-censure dans l'orientation ;
- les discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle;
- la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dont les LGBTphobies ;
- les questions de consentement, le respect de la vie affective et sexuelle, en lien avec l'utilisation des réseaux sociaux.

Autant de problématiques qui participent à l'amélioration du climat scolaire des établissements et du parcours des élèves et, au-delà, à la construction d'une société tolérante et inclusive.

LA LABELLISATION ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

L'académie continue de porter la labellisation Égalité filles-garçons auprès des établissements du secondaire afin de valoriser les démarches globales et mobiliser les communautés éducatives. Après deux années de campagne, 53 établissements scolaires ont reçu le label (dont 4 en niveau « expert »).

Lien vers la cartographie des établissements labellisés :

https://www.ac-versailles.fr/l-egalite-filles-garcons-121763

Notre démarche



Plusieurs niveaux d'action :

- accompagner les initiatives et les situations sensibles, pour être à l'écoute du terrain et mailler les actions;
- former et sensibiliser les personnels et les élèves, pour mieux comprendre et agir ;
- outiller les référentes et référents établissement, pour mieux accompagner les établissements dans la mise en place d'actions et la prise en charge des situations complexes.

Depuis 2021, des webinaires en intercatégoriel pour sensibiliser le plus largement possible aux problématiques délicates et des masterclass destinées aux élèves ont été proposés sur les thèmes suivants :

- Pornographie et construction du sexisme chez les jeunes (2024)
- La gestion de l'homophobie en établissement (2024)
- Espaces scolaires au prisme du genre (2023)
- Repérer et réagir face aux pratiques pré-prostitutionnelles (2023)
- Accompagnement des élèves transgenres et signaux faibles (2022)
- Masterclass élèves : « Cyberviolences, harcèlement et sexisme » ; « Déconstruction des stéréotypes de genre dans l'orientation » (2021 et 2022)

En plus de l'offre actuelle, l'académie propose deux nouvelles formations :

- « Sexisme et LGBTphobies »
- « Sensibilisation à l'égalité filles-garçons et prévention des violences sexistes et sexuelles »

L'académie a poursuivi l'accompagnement des collèges publics avec, notamment, la mise à disposition de la mallette « II, elle, on » collège.



La mallette « II, elle, on » collège



Labellisation du collège Michel-Richard Delalande, Athis-Mons (Essonne), le 8 mars.

UN FORUM DÉPARTEMENTAL « IL, ELLE, ON » EN ESSONNE ET DANS LE VAL-D'OISE



nnée scolaire 2024-2025 - Dossier de presse - Académie de Versailles

L'Essonne et le Val-d'Oise ont souhaité renforcer la déclinaison du plan académique pour l'égalité filles-garçons et contre les violences sexistes et sexuelles en mobilisant les personnels du 1er et 2d degrés lors de forums et de séminaires. Ces événements annuels permettent de valoriser les actions menées en établissement, de présenter l'offre d'accompagnement territorial et de développer les temps de formation et de sensibilisation sur des thématiques précises.

En Essonne : les établissements scolaires labellisés ont été marrainés par des cheffes d'entreprise du département pour poursuivre les actions.

Dans le Val-d'Oise : lors d'un forum de rencontre, les établissements labellisés ont pu exposer leurs démarches à d'autres établissements afin de donner à voir et envie.

L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2024...

20 MESURES POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À L'ÉCOLE :

- ✓ Donner à tous les élèves les moyens de comprendre la transition écologique pour en devenir les acteurs.
- ✓ S'engager et agir concrètement pour la transition écologique.
- √ Faire des établissements des espaces d'engagement collectif pour la transition.

CONGRÈS DES ÉCO-DÉLÉGUÉS LYCÉENS

Le 2° congrès académique des éco-délégués lycéens s'est déroulé le 22 mai 2024 au Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN). Plus de 130 élèves participants ont bénéficié de conférences et partagé les actions et démarches engagées dans leurs lycées.



Enjeux et objectifs



L'école s'affirme comme l'un des lieux de la mise en œuvre de la transition écologique. Par les enseignements dispensés et les projets éducatifs, l'éducation au développement durable (EDD) a pour ambition de permettre à tous les élèves de connaître les transformations induites par le changement climatique actuel, d'en comprendre les enjeux environnementaux mais aussi économiques, sociaux et culturels, et d'apprendre à agir de façon concrète sur leur environnement. L'EDD contribue ainsi pleinement à la formation civique des élèves tout en faisant de l'école un lieu de la transition écologique dans son fonctionnement même, par l'action de la communauté éducative, en lien avec les partenaires du territoire.

Pour les éco-délégués comme pour l'ensemble des élèves, à chaque étape de leur parcours de formation, l'EDD vise le développement progressif de leurs compétences : appréhender la complexité des enjeux, faire preuve d'esprit critique, adopter un comportement éthique et responsable vis-à-vis de l'environnement et des sociétés humaines, apprendre à agir individuellement et collectivement pour construire un monde durable.

Chiffres clés

- → 255 écoles et établissements labellisés E3D (École ou établissement en démarche de développement durable) en 2024
- → 6 nouveaux territoires éducatifs labellisés E3D en 2024
- → 816 écoles et établissements avec un label en cours, soit 20 % des écoles et établissements

Notre démarche



L'académie de Versailles est ainsi engagée pour consolider :

- le parcours de formation des éco-délégués et de tous les élèves ;
- le déploiement de l'EDD en établissement par la labellisation E3D (École ou établissement en démarche de développement durable) et le renforcement du rôle des référents ;
- les partenariats stratégiques offrant une diversité d'expertise et de moyens d'action aux communautés éducatives sur leur territoire.

De nombreuses actions (congrès des éco-délégués lycéens, projets partenariaux...) et la progression de la labellisation E3D soulignent la force de la dynamique académique.

PROJET PARTENARIAL DE COLLECTE SOLIDAIRE DE JOUETS

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, 187 écoles élémentaires et maternelles des Hauts-de-Seine se sont investies dans un projet pédagogique sur le réemploi solidaire et le recyclage des jouets avec Ecomaison (cf. page suivante).



OBTENTION DU LABEL EDD, NIVEAU 3, PAR LE COLLÈGE DE LA QUINTINYE À NOISY-LE-ROI (YVELINES)

- 5 éco-délégués.
- 2 classes de développement durable, avec création d'un logo de classe.
- Multiplication des actions d'envergure tout au long de l'année répondant aux 17 objectifs de développement durable (ODD): plantation d'arbres, troc de vêtements et de livres, constitution d'une liste de fournitures éco-durables, introduction de la page du club dans le carnet de correspondance, défi mobilité douce en lien avec le défi régional de l'écomobilité scolaire.
- Caractère progressif de la démarche de projet.
- Partenariats multiples.



Année scolaire 2024-2025 - Dossier de presse - Académi

FOCUS SUR.

Partenariat entre l'académie de Versailles et Ecomaison

Initié en 2022, ce partenariat sert un projet pédagogique ambitieux : sensibiliser les plus jeunes au réemploi solidaire et au recyclage des jeux et jouets usagés (démarche globale d'éducation à la solidarité et au développement durable).

Ce projet a mobilisé 182 écoles élémentaires en 2022-2023, et 187 écoles maternelles et élémentaires

Grâce à ce partenariat, les écoles maternelles et élémentaires mobilisées ont pu approfondir leur lien avec des associations, ressourceries et boutiques solidaires présentes sur leur territoire.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIFS AVEC LES ÉLÈVES

- Développer les apprentissages et les compétences des élèves dans les domaines du socle.
- 2. Travailler l'engagement et le parcours citoyen en mobilisant l'intérêt des enfants pour un objet qu'ils connaissent, le jouet.
- 3. Comprendre des enjeux en lien avec la connaissance des objectifs de développement durable
 - compréhension des enjeux de consommation et production responsable (ODD 12 « Cycle de vie des produits et modes de consommation »),
 - articulation des enjeux de solidarité et de réinsertion sociale (ODD 8 « Travail décent » ; ODD 10 « Réduction des inégalités »),
 - compréhension des effets systémiques.

OBJECTIFS POUR LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

- 4. Initier et/ou renforcer une démarche globale de développement durable (E3D) dans l'école.
- 5. Travailler en équipe et construire un parcours d'élève (créer du lien entre les cycles et niveaux).
- 6. Renforcer le lien école-famille 50 000 élèves et parents sensibilisés par l'opération.

OBJECTIFS POUR ECOMAISON

- Conduire une action de sensibilisation des enfants (et de leurs parents) au « don » et au « durable », à la fois par l'expérience (avec les associations) et par le travail pédagogique.
- 8. Impulser la collecte et le geste de tri.



Collecte Solidaire de Jouets

JE LE DONNE... JE LE SAUVE!





Novembre 2023 - Janvier 2024



LES ÉCOLES ADHÈRENT. LES ENFANTS ADORENT



giques fortes autour du



d'engagement, de solidarité

JOUETS DONNÉS = JOUETS SAUVÉS!







Catégories des jouets collectés







PÉDAGOGIOUE

du développement durable et de la solidarité

Top 3 des enseignements





des écoles des partenaires

91% + 73%

souhaitent engager une démarche de labellisation E3D* suite à l'opération

VERS UN ENGAGEMENT







UNE ÉCOLE PROMOTRICE DE SANTÉ

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2024...

LE DÉPLOIEMENT DE L'ÉCOLE PROMOTRICE DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE :

- ✓ La poursuite de la formation des personnels sur la santé mentale.
- L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle : accompagnement de la mise en œuvre du nouveau programme en établissement et renforcement de la lutte contre les violences.
- Le déploiement de la labellisation Édusanté dans les écoles.

Notre démarche



La démarche « École promotrice de santé » (EPSa), globale et positive, vise à développer dès le plus jeune âge la prévention et la promotion de la santé dans les établissements scolaires (primaires comme secondaires). Elle a pour préoccupation majeure le bien-être et la santé globale (physique, psychique et sociale), facteurs essentiels de la réussite scolaire.

L'École promotrice de santé contribue à la construction individuelle et citoyenne de chaque élève en faisant de l'école un lieu d'émancipation, de protection et d'éducation grâce notamment au développement des compétences psychosociales qui permettront de répondre avec efficacité aux épreuves de la vie (situation de harcèlement, par exemple).



Au niveau académique, en accompagnant les départements et les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE), en favorisant les relations partenariales, en sensibilisant et en formant, le groupe de travail EPSa contribue à :

- éduquer par un ancrage dans les apprentissages et afin de faire acquérir les connaissances et les compétences permettant d'agir favorablement sur sa propre santé;
- protéger en améliorant les conditions environnementales de la scolarité;
- prévenir en soutenant les actions et les comportements favorables à la santé des jeunes.

Le déploiement de la labellisation Édusanté permet de reconnaître et de valoriser ces actions, ancrées dans des démarches de projet en établissement.

L'action de ce groupe de pilotage académique se déploie dans plusieurs domaines :

- l'éducation à la sexualité et la prévention des violences sexistes et sexuelles ;
- le déploiement de la formation des secouristes en santé mentale au sein de l'académie ;
- le développement des compétences psychosociales ;
- la sensibilisation à la campagne de vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV), en lien avec les enseignants de sciences de la vie et de la terre (SVT) et l'agence régionale de santé (ARS);
- la participation à la réflexion sur le pilotage en établissement dans le cadre du dispositif 8 h-18 h;
- la création de nombreuses ressources d'accompagnement à destination des personnels de l'académie.

LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2024...

✓ La dynamique positive autour des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) doit se prolonger et s'installer durablement dans notre pays.

✓ Les enjeux et objectifs à pérenniser au quotidien sont nombreux et complémentaires :

- développer l'activité physique à tous les âges de la vie,
- construire une culture sportive en actes favorisant aussi le développement des compétences psychosociales en complément d'un habitus santé,
- favoriser l'émergence des valeurs républicaines et humanistes.

ACCOMPAGNER ET TRANSMETTRE

Le label Génération 2024, attribué depuis 2018 à plus de 1 600 écoles et établissements de notre académie (le plus grand nombre de labels en France), est adossé à une dynamique remarquable autour du sport et de l'EPS au niveau local, départemental et académique. Le maillage territorial s'est mis en place progressive- 53 ment et les divers dispositifs et actions impulsés par les acteurs et actrices de proximité visent à pérenniser cette ambition collective. L'héritage des Jeux, objectif majeur du programme éducation de Paris 2024, comprend un accompagnement et des ressources mises à disposition des écoles et des établissements. Il s'agira de faire vivre et alimenter cet héritage en renforçant les mesures éducatives de la Grande Cause nationale : promouvoir l'activité physique et sportive dans le quotidien des Français et Françaises et, par conséquent, des élèves de l'académie, citoyens responsables et éclairés.

Les actions remarquables ont vocation à polliniser l'ensemble des territoires. Certaines liées aux activités physiques et sportives relèvent de synergies collectives avec les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) et les partenaires de premier plan de l'académie : collectivités territoriales, partenaires institutionnels et sportifs. Ces partenariats doivent s'ancrer durablement au profit de cette ambition commune.



Dernière journée de la Semaine Olympique et Paralympique (SOP) pour le collège Notre-Dame Providence – Enghien-les-Bains (Val-d'Oise).

Année scolaire 2024-2025 - Dossier

de presse - Académie de Versaille

Année scolaire 2024-2025 -

LES JOP, SUPPORT D'INNOVATION ET DE **DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

Le label Génération 2024 a permis d'opérationnaliser des réseaux sur les quatre départements, offrant une réactivité dans la mise en œuvre d'actions. D'autres canaux d'intervention et de valorisation des actions de terrain au sein même de l'institution sont identifiables en amont des JOP par la mobilisation de l'ensemble des enseignements disciplinaires.

Les ressources et les mises en œuvre multiples autour des JOP ont montré la richesse du sujet dans les enseignements du quotidien : « Tout est matière à enseignement »! L'idée est de continuer à recenser et centraliser les productions et les supports innovants pour les diffuser au plus grand nombre. Le partage de cet héritage contribue ainsi à la valorisation des acteurs et actrices de l'académie et permet d'afficher une image positive de l'école.

L'équipe projet JOP 2024 a développé des synergies avec des dispositifs complémentaires grâce à des actions de collaboration autour des journées de découverte des métiers de la voie professionnelle, des semaines disciplinaires en lien avec les Jeux (la semaine des langues, la semaine des mathématiques, l'éducation artistique et culturelle...). La richesse de ces actions laisse présager un héritage fort à entretenir, accompagner, renforcer voire développer « (plus vite), plus haut, plus fort - ensemble » (sic).





LA SEMAINE OLYMPIQUE ET **PARALYMPIQUE**

La Semaine Olympique et Paralympique sera reconduite en 2025, du 31 mars au 4 avril. Participer à des temps forts ensemble, une mesure phare de l'héritage des JOP.

Découvrir le spectacle sportif : sur les deux dernières années, près de 50 000 billets ont été offerts aux élèves de l'académie de Versailles. Le spectacle sportif, un levier pour vivre des émotions ensemble et partager les valeurs de l'olympisme - Excellence, Amitié, Respect – et du paralympisme – Détermination, Égalité, Inspiration et Courage.

OPÉRATION « UNE MÉDAILLE POUR NOTRE ÉCOLE »

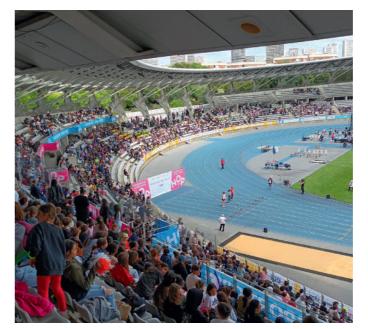
En Essonne, un lien privilégié entre des élèves et des athlètes de proximité a été initié à travers le dispositif des ambassadeurs du sport. À l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques, un projet de soutien aux athlètes à travers des échanges de vidéos a vu le jour : « Une médaille pour notre école ». Les 9 000 élèves impliqués ont ainsi découvert les parcours et ambitions de six athlètes. Chacune des 361 classes inscrites en a sélectionné un et lui a envoyé une vidéo pour l'encourager en vue des JOP.

PLUS D'ACTIVITÉ PHYSIQUE **AU QUOTIDIEN**

Mettre davantage d'activité physique dans le quotidien des Français et Françaises à tous les âges : la mise en place de l'héritage des Jeux passe par le déploiement des dispositifs « 30 minutes d'activité physique quotidienne » (30' APQ) pour le 1er degré, mais aussi le « savoir nager » et le « savoir rouler ». L'EPS en tant que discipline d'enseignement joue un rôle fondamental pour construire au fil de l'eau les compétences psychosociales, le développement psychomoteur à l'école, les apprentissages interdisciplinaires qui fondent sa spécificité à l'école.

Un séminaire académique « 30' APQ » à destination des inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) et formateurs 1er degré est programmé au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2024-2025. La formation autour de l'EPS est un gage de renforcement de l'héritage que laisseront les JOP de Paris 2024.

L'héritage des Jeux concernera également la question des installations sportives, leur nombre, leur disponibilité mais aussi les sections sportives scolaires, les nouveaux sport-études, les enseignements de spécialités, les liens étroits avec le sport scolaire, l'accompagnement de la scolarité des sportifs de haut niveau de notre académie et les passerelles nécessaires avec l'enseignement supérieur.



Handisport Open Paris (HOP) 2024.

LA JOURNÉE DES CHAMPIONNES





Chiffres clés

Une mobilisation olympique depuis 2018!

- → Près de **1 600** écoles et établissements investis dans le label Génération 2024
- → 620 projets en lien avec l'inclusion déposés sur la plateforme SOP 2024
- → Plus de **50 000** billets distribués aux élèves et enseignants lors d'événements sportifs, dont près de **33 000** dans le cadre du dispositif Ma classe aux Jeux!

LE 8 H-18 H ET LES CITÉS ÉDUCATIVES

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2024...

✓ L'accueil de 8 h à 18 h est proposé à tous les élèves volontaires de l'éducation prioritaire.

SÉMINAIRE ACADÉMIQUE 8H-18H EN ESSONNE

Année scolaire 2024-2025 - Dossier de presse - Académie de Versailles

Le séminaire académique sur l'accueil des collégiens de 8 h à 18 h organisé en Essonne a permis un partage d'expériences entre les collèges expérimentateurs et les copilotes des cités éducatives. Une réflexion collective a été menée autour de l'organisation et des bénéfices de ce temps d'accueil. Plusieurs thématiques ont été abordées : lien avec les apprentissages scolaires, rythmes, éducation artistique et culturelle, école promotrice de santé, compétences psychosociales des



L'ACCUEIL DES ÉLÈVES DE COLLÈGE **ENTRE 8H ET 18H**

Après une expérimentation sur le territoire de 8 cités éducatives, le 8 h-18 h se généralise aux 25 cités éducatives de l'académie mais aussi, plus largement, aux 96 collèges de l'éducation prioritaire.

Ce sont donc quelque 187 000 élèves qui pourront être accueillis dans leur établissement entre 8 h et 18 h, mais aussi parfois pendant les vacances.

Un temps pédagogique pour tous

Le 8h-18h, c'est accueillir les élèves dans l'enceinte de l'établissement sur un temps pédagogiquement qualitatif permettant de faire le lien avec les apprentissages et de développer des compétences et le désir d'apprendre à travers des heures dédiées au soutien scolaire, mais aussi au parcours d'éducation artistique et culturelle, au parcours santé, au parcours citoyen et au parcours Avenir.

Dans une école du bien-être qui émancipe et dans la logique de l'action pédagogique renforcée en éducation prioritaire, l'accueil des élèves de 8h à 18h doit concourir à renforcer leurs connaissances et leurs compétences (culture scientifique, littéraire et technique, ouverture sur le monde, développement de la lecture et des compétences linguistiques et langagières, etc.).

Les collèges pourront mettre en place des projets autour de la pratique du sport, l'accueil « petits-déjeuners » ou des ateliers culturels, artistiques et scientifiques... tout atelier susceptible de renforcer les compétences psychosociales (l'estime de soi et le sentiment d'appartenance, notamment).

Afin d'accompagner la mise en place du dispositif, deux séminaires académiques ont réuni les principales et principaux de collège ainsi que des inspectrices et inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) du 1er degré en mode collaboratif autour des enjeux de pilotage.

LES CITÉS ÉDUCATIVES

Principes et objectifs nationaux

Le programme des cités éducatives est né de la nécessité d'engager une action renforcée en matière éducative dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville les plus en difficulté. Impulsé à partir d'initiatives locales associant les services de l'État, les collectivités, les associations et les habitants des quartiers, il vise à mobiliser et mieux articuler les acteurs locaux engagés autour de l'enjeu éducatif pour assurer la continuité éducative et sécuriser les parcours des enfants et des jeunes, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle. Les cités éducatives reposent sur une gouvernance tripartite, organisée autour du principal du collège, chef de file de la cité. Elles visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Les cités éducatives au sein de l'académie de Versailles

La particularité des cités éducatives de l'académie est leur diversité. Le contraste entre les territoires permet en effet d'attester de la pluralité des situations et des besoins des cités, qui sont propres à chacune. Pour autant, malgré les différents enjeux qu'elles portent, les 25 cités se retrouvent autour de problématiques communes telles que la continuité du parcours de l'élève ou la continuité interdegrés.

Les objectifs académiques

À partir des objectifs nationaux, l'académie de Versailles met en place, au sein des cités éducatives, un plan d'action en six axes académiques pour accompagner la réussite des élèves :

- Parcours de l'élève et persévérance scolaire
- · Santé, bien-être et climat scolaire
- Parentalité
- Accompagnement et formation des acteurs
- Ouverture sur le monde
- L'environnement source d'émancipation

ÉDUCATION PRIORITAIRE

Les résultats des élèves de l'éducation prioritaire de l'académie de Versailles évoluent positivement. La plus-value à la réussite au diplôme national du brevet (DNB) est en hausse : au regard des caractéristiques des élèves (origine sociale, niveau scolaire à l'entrée en 6°), les collèges de l'éducation prioritaire affichent en effet des valeurs ajoutées souvent positives au niveau du taux de réussite au DNB (74 % des collèges REP+ et 63 % des collèges REP) et au niveau de la moyenne à l'écrit du DNB (+ 2 points en REP+ et + 3 points en REP

L'académie souhaite donc poursuivre sa politique de priorisation de l'accompagnement pédagogique et de la formation en éducation prioritaire dans le 1er et le 2^d degrés. Cet accompagnement pédagogique renforcé et co-construit par les acteurs académiques et locaux forme une action pédagogique destinée à consolider les apprentissages dans les territoires où réside la plus grande difficulté scolaire.





ATTRACTIVITÉ DU MÉTIER ET RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS

L'ACADÉMIE EST FORTEMENT MOBILISÉE POUR LA PRÉPARATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE POUR LE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS SUR CONCOURS ET DES CONTRACTUELS.

POUR LE 1^{ER} DEGRÉ

Les concours permettent à l'académie d'accueillir 1122 lauréats dès la rentrée.

En parallèle des concours, l'académie a organisé quatre journées du recrutement qui ont permis d'embaucher un peu plus de 400 enseignants contractuels. Ces enseignants s'ajoutent aux 1 200 professeurs des écoles contractuels qui ont signé un CDD de deux ans à la rentrée 2023 et maintenus en poste, ainsi que les 200 enseignants renouvelés à l'issue de leur contrat.

POUR LE 2^D DEGRÉ

Pour les collèges et lycées, les concours permettent d'accueillir à la rentrée scolaire 1 139 stagiaires.

Les journées de recrutement organisées en mai dernier ont permis l'embauche de 170 nouveaux professeurs contractuels qui viennent s'ajouter aux 3 318 enseignants dont le contrat est renouvelé à la rentrée scolaire.

La mobilisation de l'académie se poursuit sur l'année 2024-2025 tant sur l'encouragement à se présenter aux concours que sur les recrutements.

VALORISATION DES MÉTIERS ET RENFORCEMENT DES PARTENARIATS

de ses personnels, la DSDEN 92 a multiplié les actions. Elle a notamment participé à 29 événements liés à l'emploi, organisés sur plusieurs communes, qui ont consolidé et développé





L'ACADÉMIE FORME TOUS SES PERSONNELS

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2024...

- ✓ Une territorialisation des formations renforcée pour se former au plus près des situations de travail.
- √ De nouveaux parcours de formation pour tous les personnels de l'académie.
- ✓ Une attention toujours plus renforcée aux nouveaux enseignants.

Enjeux et objectifs



L'École académique de la formation continue (EAFC) de Versailles répond à trois enjeux essentiels :

- l'amélioration des apprentissages, des acquis et des résultats des élèves ;
- la réduction des inégalités socio-scolaires ;
- le développement professionnel des personnels.

Son ambition est de proposer une offre de formation toujours plus lisible, plus accessible, plus cohérente et plus valorisante afin de mieux répondre aux besoins de tous les personnels de l'académie et de tous les territoires.

L'offre de formation et de services en formation permet à chaque personnel, tout au long de sa carrière, de faire évoluer ses pratiques professionnelles et de s'inscrire dans une dynamique individuelle et collective de développement professionnel. Une attention particulière est portée à la formation des entrants dans le métier, quel que soit leur statut.





Notre démarche



Le programme de formation 2024-2025 est unique pour l'ensemble des personnels. Il est le fruit de synergies renforcées entre les acteurs de la formation, en lien avec les opérateurs (Institut des hautes études de l'éducation et de la formation - IH2EF, Réseau Canopé, INSPÉ) et les partenaires (universités, entreprises, associations...). Les partenariats renforcent l'articulation entre formation et recherche scientifique.

Élaboré pour répondre au mieux aux attentes des personnels, ce programme académique ambitionne de proposer une formation de qualité pour tous. Les formats, les modalités et les temporalités ont été repensés, afin d'inscrire la formation dans la durée et être au plus proche des situations de travail.

Pour soutenir les dynamiques collectives dans les établissements et les services, la territorialisation des formations est accrue et encouragée. L'hybridation de ces dernières, qui permet d'envisager la modalité de formation la plus adaptée aux modalités d'apprentissage, est développée, avec une ambition de + 10 % par an sur trois ans. Enfin, l'offre à destination des acteurs de la formation et de l'accompagnement a été entièrement repensée. Co-construite avec ces acteurs, elle garantit leur professionnalisation au service de la formation des personnels.





Toute l'offre de formation proposée aux personnels de l'académie est à retrouver sur le portail de l'École académique de la formation : https://www.ac-versailles.fr/eafc

Nos résultats



Le programme académique de formation pour le 1er degré complète et enrichit l'offre départementale.

La formation continue des personnels enseignants du 2^d degré a vocation à se déployer en dehors du temps de face-à-face pédagogique. L'anticipation des périodes ou jours de formation est généralisée. Les modalités et temporalités sont repensées pour garantir les heures de cours dues aux élèves. Les formations collectives en proximité et les actions d'observations en classe sont privilégiées.

Pour les enseignants du 1^{er} et du 2^d degrés ainsi que pour les personnels d'éducation et d'orientation, les priorités de formation portent sur : différenciation pédagogique, coopération et tutorat, évaluation, sciences cognitives, enseignement explicite, laïcité et valeurs de la République, enseignement moral et civique, prévention du harcèlement, égalité fillesgarçons, numérique et pédagogie, éducation artistique et culturelle, compétences psychosociales, filières rénovées de la voie professionnelle.

La formation des personnels d'encadrement est construite en cohérence avec le plan d'accompagnement managérial de l'IH2EF. Les formations intercatégorielles sur le leadership pédagogique sont renforcées afin d'accompagner les cadres dans l'animation des équipes pédagogiques, la conduite du changement et le déploiement de communautés et réseaux professionnels d'apprentissage sur un territoire.

L'offre de formation pour les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé (IATSS) est renforcée et répond à trois objectifs prioritaires : mettre en œuvre un programme d'accueil et de formation pour tous les nouveaux personnels sur les questions transverses (déontologie, connaissance de l'environnement professionnel, santé et sécurité, prévention des violences sexistes et sexuelles...), développer des formations managériales et renforcer les dynamiques collectives.

SÉMINAIRE DES FORMATEURS **DES HAUTS-DE-SEINE**

Le mercredi 5 juin 2024, tous les acteurs de réunis pour créer un collectif départemenpour tous les élèves.

UNE FORMATION AU PLUS PRÈS DES PERSONNELS

Cette année 2024-2025, 6 lycées et 1 collège

Avec ce dispositif, l'EAFC a pour objectifs :

- le développement d'une offre de service théâtres, médiapôles...,
- toutes les catégories de personnels Éduca-
- la limitation des déplacements.

LE RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS

UN SERVICE DE PRÉVENTION, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR TOUS LES PERSONNELS

DF L'ACADEMIE

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2024...

✓ Conseillers de prévention, ergonome, médecins et psychologues composent un collectif unique pour porter les grands projets de prévention et de qualité de vie au travail.

Chiffres clés

- → 9 médecins de prévention
- → 4 psychologues du travail
- → 1 ergonome
- → 26 conseillers RH de proximité et 6 conseillers mobilité carrière
- → 14 conseillers de prévention
- → 1 infirmière santé au travail

Le Service académique de prévention et d'accompagnement des personnels (SAPAP) accompagne tous les personnels dans leur démarche individuelle de développement professionnel et dans l'évolution de leur carrière en mettant en place des dispositifs répondant à des besoins spécifiques et en faisant intervenir des professionnels de différents domaines.

Il prend en compte les problématiques rencontrées relevant du domaine pédagogique, relationnel, médical, psychologique ou liées au handicap. Il porte également les questions de prévention, de mobilité professionnelle, d'action sociale en faveur des personnels et de qualité de vie et des conditions de travail. Il travaille en lien étroit avec le service social en faveur des élèves et le centre académique d'aide aux écoles et aux établissements (CAAEE).

Parmi les professionnels engagés :

- · les médecins, l'infirmière santé au travail, l'ergonome, les psychologues et la correspondante handicap interviennent au service des agents;
- · les conseillers mobilité carrière et RH de proximité, les collaboratrices en appui aux compétences et le service de l'action sociale accompagnent les parcours et les projets professionnels;
- les conseillers de prévention et l'inspectrice santé et sécurité au travail, quant à eux, conseillent et assistent les chefs de service en matière de santé et de sécurité au travail et de prévention des risques professionnels en:
- déclinant et coordonnant au niveau académique la mise en œuvre des orientations stratégiques ministérielles,
- contribuant à la formation des personnels,
- coordonnant la mise en œuvre de l'évaluation des risques professionnels.

QVCT, PROTECTION ET EGALITÉ FEMMES-HOMMES

CE QUI CHANGE à la rentrée 2024...

- √ Création d'un observatoire académique de la qualité de vie et des conditions de travail recensant et analysant les expérimentations.
- √ Accompagnements collectifs visant l'émergence de solutions sur le travail par le dialogue.
- √ Déploiement d'un outil d'évaluation des risques professionnels dans le 1er degré.
- √ Mise en place de formations académiques sur la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles entre personnels à destination de publics désignés et volontaires.
- ✓ Constitution d'un vivier de formatrices et formateurs pour former à la prévention et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

L'académie de Versailles s'est engagée depuis 2021 dans une démarche de « qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) ». À partir des initiatives et idées issues du terrain, cette démarche a pour ambition de développer et d'enrichir les conditions dans lesquelles le travail s'exerce :

- elle encourage le dialogue et la discussion sur le travail à tous les niveaux;
- elle permet de traiter conjointement les enjeux du travail et de la santé des personnels;
- elle favorise également l'accompagnement des projets dans leur activité quotidienne.

Dans ce cadre, les psychologues du travail proposent et déploient de nouveaux outils tels que les espaces de discussion sur le travail et les groupes d'analyse de pratiques professionnelles entre pairs, dans l'objectif d'améliorer la prise en charge des situations collectives.

Par ailleurs, le renforcement de l'équipe des acteurs et actrices de la prévention permet une offre de formation davantage diversifiée et désormais ouverte à l'ensemble des personnels.

De son côté, la cellule d'écoute contre le harcèlement, les discriminations, les violences et les agissements sexistes et sexuels recueille les signalements des agents, les conseille et les oriente vers les acteurs en charge de traiter leur demande. Un guide sera prochainement diffusé pour informer davantage encore sur ce dispositif.

Depuis l'obtention des labels Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et Diversité, l'académie poursuit le déploiement de son plan « II, elle, on : pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ». Par exemple, elle s'engage à :

- mieux renseigner les personnels sur la suite d'un congé familial sur leur activité (maintien de poste, salaire, etc.);
- neutraliser les effets des congés familiaux sur les évolutions de carrière ;
- s'appuyer lors de chaque recrutement sur le guide Recruter, accueillir et intégrer sans discriminer;
- poursuivre les efforts sur la formation des encadrants sur ces thématiques;
- procéder à des nominations équilibrées dans des emplois de direction ;
- favoriser la communication sans stéréotypes de sexe dans les communications administratives;
- déployer un événement annuel de communication et de sensibilisation lors de la Journée internationale des droits des femmes.

Chiffres clés

- → 40 heures de formations dispensées (psychologues)
- → 4 psychologues du travail et 2 conseillers de prévention au niveau académique
- → 33 heures de formations proposées à la rentrée 2024 sur la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail
- → 12 formatrices et formateurs académiques « Prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail »

ac-versailles.fr